Quatre-vingt-quatrième année. — N° 100. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 24 Avril 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté relatif à l'organisation de deux cycles de travaux au centre de hautes études administratives (rectificatif) (p. 4234).

Ministère de la justice.

Décret du 21 avril 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires (p. 4234).

Décret n° 52-427 du 23 avril 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée dans les départements algériens (p. 4235).

Décret du 23 avril 1952 portant substitution de nom (p. 4236).

Arrêté du 22 avril 1952 modifiant la composition des commissions administratives paritaires des services extérieurs de l'éducation surveillée des départements d'Algérie (p. 4237).

Arrêtés portant affectation et acceptation de démission (éducation surveillée) (p. 4237).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 52-428 du 23 avril 1952 portant publication de l'accord relatif à l'admission des stagiaires en France et en Haïti, signé à Paris le 8 avril 1952 (p. 4238).

Arrêté du 19 avril 1952 relatif à l'ouverture aux recherches historiques des archives du ministère des affaires étrangères (p. 4239).

Arrêté du 22 avril 1952 relatif à l'admission définitive dans le corps des chanceliers des affaires étrangères des stagiaires issus du concours interministériel des secrétaires d'administration (p. 4239).

Arrêté portant détachement (administration centrale et services extérieurs) (rectificatif) (p. 4239).

Ministère de l'intérieur.

Décret portant élévation de classe de sous-préfets (rectificatif) (p. 4237).

Arrêté du 18 avril 1952 portant ouverture de crédits (legs et donations) (p. 4237).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 12 avril 1952 portant promotions et radiations des cadres d'officiers (service des poudres, réserve) (p. 4239).

Décrets du 23 avril 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire (p. 4241).

Décrets portant nomination et admission dans les cadres (armée de l'air, active et réserve) (additifs) (p. 4248).

Arrêté du 18 avril 1952 fixant le montant de régies d'avances (p. 4248).

Arrêté du 18 avril 1952 portant transfert de crédits du budget de la défense nationale au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale) (p. 4248).

Arrêté du 22 avril 1952 modifiant l'arrêté du 3 mars 1950 portant création des commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine (p. 4249).

Arrêté portant organisation du service de la poste navale (rectificatif) (p. 4249).

Arrêté portant délégations de signature (rectificatif) (p. 4249).

Arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises de l'intérieur et de la Résistance intérieure française (p. 4249).

Arrêté portant mise en disponibilité (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 4255).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 21 mars 1952 portant délégation de signature (p. 4255).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 15 avril 1952 portant institution et composition d'une commission centrale des bateaux à propulsion mécanique et nomination des membres de cette commission (p. 4256).

Arrêté du 18 avril 1952 instituant au profit de la chambre de commerce de Brest une taxe sur la valeur du poisson débarqué au port de Morgat (p. 4256).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 23 avril 1952 fixant la date des élections à l'assemblée territoriale des Comores (p. 4257).

Arrêté du 16 avril 1952 relatif au montant maximum d'une régie d'avances (p. 4257).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations, reclassement, intégrations, réintégrations, attribution d'un indice, mises en position de mission et en disponibilité, détachements, acceptation de démission et admission à la retraite:

Administrateurs (p. 4257).

Agriculture (p. 4257).

Douanes (p. 4258).

Elevage et industries animales (p. 4258).

Géologues (p. 4258).

Ports et rades (p. 4258).

Transmissions (p. 4258).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 4258).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, des fonctionnaires des services de l'agriculture et *arrêté* portant promotions (rectificatifs) (p. 4259).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 21 avril 1952 fixant le taux de la redevance annuelle perçue par la caisse des dépôts et consignations sur les organismes d'habitations à loyer modéré (p. 4260).

Arrêté du 21 avril 1952 fixant le taux maximum de l'intérêt que peuvent demander les sociétés de crédit immobilier et les sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (p. 4260).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 23 avril 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4257).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 15 avril 1952 portant remise de débet (p. 4259).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission (p. 4260).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission (p 4260).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 4261).

AVIS AUX ABONNES

Le dernier cahier de la table annuelle des **Débats parlementaires** de **l'année 1951,** contenant la table des questions écrites du Conseil de la République, fait l'objet, ce jour, d'un envoi spécial aux abonnés de **l'édition complète** et aux souscripteurs d'abonnements spéciaux aux **Débats du Conseil de la République.**

Il est rappelé que les autres cahiers de la table des **Débats parlementaires,** ainsi que les fascicules des tables de l'**Assemblée de l'Union française** et du **Conseil économique** ont déjà été adressés aux abonnés les 13, 14, 23 mars, 17, 18, 19 et 22 avril 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Organisation de deux cycles de travaux au centre de hautes études administratives.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1952, page 4118, 1re colonne, article 9, 4e ligne, au lieu de: « ... âgés, au 1er janvier 1952, en ce qui concerne la première session », lire: «... âgés, au 1er janvier 1952, en ce qui concerne la première session, au 1er janvier 1953, en ce qui concerne la deuxième session ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 21 avril 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires.

Par décret en date du 21 avril 1952, l'honorariat est conféré à:

M. Breton (Raoul-Armand), ancien président du tribunal de commerce de Romorantin (Loir-et-Cher).

M. Casse (Louis-Hippolyte), ancien président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Coq (Célestin-Joseph-Henri), ancien président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Coquelle (Eugène-Paul), ancien président du tribunal de commerce de Dunkerque (Nord).

M. Decroix (Léon-Auguste), ancien président du tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

M. Decroix (Robert-Jules-Henri), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Descamps (Marcel-Louis-Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Graillot (Albert), ancien président du tribunal de commerce de Romorantin (Loir-et-Cher).

M. Hermitte (Emile-Noël), ancien président du tribunal de commerce d'Avignon (Vaucluse).

M. Larue (Léon-Eugène), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

M. Lebez (Léon-Alexandre), ancien président du tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

M. Lobin (Georges-François), ancien président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Magnier (Félix-Charles-Eugène), ancien président du tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

M. Masson (Jean-Baptiste), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Meillan (Hippolyte), ancien président du tribunal de commerce d'Auch (Gers).

M. Mercier (Fernand-Louis-Antoine-Marie), ancien président du tribunal de commerce d'Orléans (Loiret).

M. Nicodème (Georges-Gustave-Emile), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Olivier (Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Menton (Alpes-Maritimes).

M. Scalbert (Henri-Edouard-Joseph-Marie), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Stahl (André-Henri-Prudent), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Thiriez (Alfred-Léon-Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Bonnais (Emile-Silvestre-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Montauban (Tarn-et-Garonne).

M. Brun (Léopold-Antoine-Henri), ancien juge au tribunal de commerce d'Avignon (Vaucluse).

M. Dellière (Joseph-Marius-Gustave), ancien juge au tribunal de commerce d'Avignon (Vaucluse).

M. Foubert (Marcel), ancien juge au tribunal de commerce d'Avignon (Vaucluse).

M. Gallois (Adrien), ancien juge au tribunal de commerce de Versailles (Seine-et-Oise).

M. Gayet (Henri-Antoine-Gabriel), ancien juge au tribunal de commerce d'Avignon (Vaucluse).

M. Houle (Jules-Louis), ancien juge au tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

M. Sanrot (Léon-Georges), ancien juge au tribunal de commerce de Versailles (Seine-et-Oise).

M. Moulin (Maurice-Eugène-Philippe), ancien juge au tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

M. Nuytten (Pierre-Gustave-Romain-Julien), ancien juge au tribunal de commerce de Lille (Nord).

M. Pinet (Paul-Emile-Henri), ancien juge au tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

M. Poisot (Albert-Ambroise), ancien juge au tribunal de commerce de Versailles (Seine-et-Oise).

M. Poutansant (Louis-Antoine), ancien juge au tribunal de commerce de Montauban (Tarn-et-Garonne).

M. Rolles (Eugène), ancien juge au tribunal de commerce de Cahors (Lot).

M. Souquière (Philippe-Henri), ancien juge au tribunal de commerce de Versailles (Seine-et-Oise).

M. Vanhelle (Gaston-Gédéon-Alphonse), ancien juge au tribunal de commerce de Calais (Pas-de-Calais).

Décret n° 52-427 du 23 avril 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée dans les départements algériens.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 2 ainsi conçu: « des règlements d'administration publique portant statuts particuliers préciseront, pour le personnel de chaque administration ou service, ainsi que, le cas échéant, pour le personnel appelé à être affecté dans plusieurs administrations ou services les modalités d'application des dispositions de la présente loi »;

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment ses articles 12 et 47;

Vu le décret n° 48-573 du 24 mars 1948 relatif à l'organisation du service de la justice en Algérie, complété par le décret n° 48-1509 du 8 octobre 1948;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

CHAPITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — Le personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée dans les départements algériens forme un corps qui comprend des adjoints d'économat de 2e classe, de 1re classe et de classe exceptionnelle et des économes.

Outre un échelon de stage, la 2e classe d'adjoint d'économat comporte quatre échelons, la 1re classe quatre échelons, la classe exceptionnelle un échelon; le grade d'économe comporte six échelons.

Art. 2. — Les effectifs du personnel administratif sont répartis ainsi qu'il suit:

Economes	24	p. 100
Adjoints d'économat de classe exceptionnelle	6	—
Adjoints d'économat de 1re classe	20	—
Adjoints d'économat de 2e classe	50	—

Art. 3. — L'économe assure la gestion matérielle et comptable de l'établissement. Il est personnellement responsable du numéraire et des objets précieux appartenant aux élèves, déposés entre ses mains.

Les adjoints d'économat assistent l'économe dans ses fonctions.

CHAPITRE II. — *Recrutement.*

Art. 4. — Le recrutement des adjoints d'économat de 2e classe a lieu par voie de concours. Le concours est, en principe, annuel.

Outre les conditions imposées par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

a) Etre âgé de vingt ans au moins et de trente ans au plus, au 1er janvier de l'année du concours, la limite d'âge de trente ans étant prolongée d'un an par enfant à charge et reculée d'un temps égal à la durée des services civils antérieurs ouvrant droit à une pension d'ancienneté de l'Etat ou de l'Algérie et d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires;

b) N'avoir encouru aucune condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle, à l'exception, toutefois, des peines d'amende prononcées avec sursis pour délit non intentionnel;

c) Etre titulaire soit du baccalauréat, soit du brevet supérieur, soit du brevet supérieur d'enseignement commercial ou d'un diplôme assimilé ou bien compter cinq ans de service dans l'éducation surveillée en qualité de fonctionnaire ou d'employé auxiliaire de l'Etat ou de l'Algérie.

Art. 5. — Les épreuves d'admissibilité du concours institué à l'article 4 comportent:

a) Une composition sur un sujet d'ordre général ne nécessitant aucune connaissance spéciale, destinée à apprécier la culture du candidat (coefficient 2);

b) Une épreuve de mathématiques (coefficient 2);

c) Une épreuve portant sur la législation de l'enfance délinquante ou en danger moral ou sur l'organisation de l'éducation surveillée (coefficient 1).

Les épreuves d'admission définitive comportent:

a) Une interrogation sur les éléments du droit administratif ou du droit financier (coefficient 1);

b) Une interrogation sur la comptabilité (coefficient 1);

c) Une interrogation sur les éléments du droit civil ou du droit pénal (coefficient 1);

d) Une épreuve facultative de dactylographie (coefficient 1).

La note obtenue pour l'épreuve de dactylographie n'entre en ligne de compte que pour le nombre de points qui dépassent la moyenne.

La composition du jury ainsi que le programme détaillé des épreuves du concours et son organisation sont fixés par arrêté du garde des sceaux.

Art. 6. — Les candidats admis au concours sont nommés stagiaires et soumis, en cette qualité, aux dispositions du décret n° 49-1239 du 13 septembre 1949. La durée du stage est, au minimum, d'une année. Dès l'expiration du stage, le directeur de l'établissement adresse au gouverneur général de l'Algérie un rapport sur la manière de servir du stagiaire, sur sa valeur professionnelle, ses qualités intellectuelles et morales et son aptitude physique. Sur le vu de ce rapport, le garde des sceaux ou, par délégation, le gouverneur général, prononce soit la titularisation du stagiaire au premier échelon de la 2e classe d'adjoint d'économat, soit la prolongation de son stage pour une durée qui ne peut excéder une année, soit son licenciement.

CHAPITRE III. — *Avancement.*

Art. 7. — La durée moyenne du temps normalement passé dans chaque échelon est fixée à deux ans pour les adjoints d'économat et à trois ans pour les économes.

Cette durée peut être réduite pour les fonctionnaires les mieux notés, dans les conditions fixées à l'article 48 de la loi du 19 octobre 1946, sans pouvoir toutefois être inférieure respectivement à dix-huit mois et à deux ans.

Art. 8. — L'avancement de grade a lieu au choix par inscription au tableau d'avancement, conformément aux dispositions des articles 45, 47, 52 et suivants de la loi du 19 octobre 1946.

Peuvent être nommés:

Adjoints d'économat de 1re classe, les adjoints d'économat de 2e classe nommés depuis trois ans au moins au 4e échelon de leur classe;

Adjoints d'économat de classe exceptionnelle, les adjoints d'économat de 1re classe, nommés depuis quatre ans au moins au 4e échelon de leur classe;

Economes, les adjoints d'économat qui, nommés depuis deux ans au moins au 2e échelon de la 1re classe, ont, en outre, satisfait aux épreuves d'un examen professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du garde des sceaux. Les intéressés sont nommés dans le grade d'économe à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur ancien grade. Ils conservent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans leur ancien échelon si la promotion leur accorde une augmentation de traitement inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans leur ancien grade.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales.*

Art. 9. — Pour l'application de l'article 124 de la loi du 19 octobre 1946, la proportion des économes et adjoints d'économats placés dans la position de détachement ou mis en disponibilité ne peut excéder un vingtième du nombre total des divers emplois du personnel administratif.

Art. 10. — La promotion à l'échelon supérieur peut être accordée sans conditions d'ancienneté après un acte de dévouement dûment constaté.

La médaille de l'éducation surveillée instituée par l'article 27 du décret du 10 avril 1945 peut être décernée aux membres du personnel administratif de l'éducation surveillée dans les départements algériens.

CHAPITRE V. — *Dispositions transitoires.*

Art. 11. — La commission administrative paritaire compétente à l'égard du personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée dans les départements algériens établira :

1° La liste des chefs de service administratif dont elle propose l'intégration dans le grade d'économe ;

2° La liste des chefs et des sous-chefs de service administratif dont elle propose l'intégration dans le grade d'adjoint d'économat de 1re classe ;

3° La liste des sous-chefs de service administratif et des commis dont elle propose l'intégration dans le grade d'adjoint d'économat de 2e classe ;

4° La liste des commis dont elle propose le maintien dans leur ancien corps ;

La commission devra tenir compte, lors de l'établissement de ses propositions, des titres et diplômes de l'intéressé, de son ancienneté, de ses aptitudes professionnelles et de sa manière de servir.

Les commis ne pourront être intégrés dans le nouveau corps que lorsqu'ils justifieront d'un des diplômes visés à l'article 4 du présent décret ou de quatre années de services publics valables ou validables pour la retraite.

En outre, la proportion des fonctionnaires intégrés dans le nouveau corps ne pourra excéder 75 p. 100 de l'effectif total de ce corps.

Les nominations résultant des opérations d'intégration dans le nouveau corps sont prononcées par arrêté du garde des sceaux ou, par délégation, du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 12. — Les agents bénéficiaires de l'intégration sont nommés à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui correspondant à la classe à laquelle ils étaient parvenus dans leur ancien corps. Ils perdent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans leur ancienne classe si l'intégration leur accorde une augmentation de traitement supérieure à celle résultant d'un avancement de classe dans leur ancien corps.

Art. 13. — Les commis non intégrés en qualité d'adjoint d'économat constituent un cadre provisoire appelé à disparaître par extinction.

Ce cadre comporte onze échelons et une classe exceptionnelle. La durée moyenne passée dans chaque échelon est fixée à deux années pour les huit premiers échelons et à trois années pour les 9e et 10e échelons. Ce délai peut être réduit pour les fonctionnaires les mieux notés sans pouvoir toutefois être inférieur respectivement à dix-huit mois et à deux ans.

Peuvent seuls être nommés commis de classe exceptionnelle les commis nommés depuis au moins deux ans au onzième échelon de leur grade. Un commis ou un dixième au maximum du nombre total des commis pourra accéder à la classe exceptionnelle.

Les commis non intégrés sont reclassés à l'échelon de leur nouvelle carrière de commis comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur. Ils ne pourront bénéficier d'un avancement d'échelon ultérieur que dans la mesure où leur ancienneté globale dans leur ancien cadre correspondra à celle exigée dans leur nouveau cadre pour atteindre, sur la base de l'avancement moyen, le même échelon. Les intéressés pourront immédiatement bénéficier d'un avancement d'échelon dans le cas où ils justifieraient d'une ancienneté globale au moins égale à celle exigée dans leur nouveau cadre pour parvenir sur la base de l'avancement moyen à l'échelon immédiatement supérieur à celui dans lequel ils ont été reclassés.

Les dispositions de l'article 10 du présent décret sont applicables aux commis non intégrés.

Art. 14. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté gubernatorial du 28 octobre 1947 en ce qui concerne le personnel administratif.

Art. 15. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er avril 1950, et sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 23 avril 1952. ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Décret du 23 avril 1952 portant substitution de nom.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article 1er.

ABRAMOWICZ (Béatrice-Marguerite-Blima), épouse CHOLE, née le 16 juillet à Radom (Pologne), demeurant au Chesnay (Seine-et-Oise), 1, rue Jeanne-Léger, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « ALAINVAL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ALAINVAL » au lieu de « ABRAMOWICZ ».

ARDITTI (Oscar-Lazare), né le 18 mai 1911 à Varna (Bulgarie), demeurant à Paris, 9, avenue du Maréchal-Lyautey, et ses enfants mineurs : 1° Claudine-Michèle-Mathilde, née le 31 janvier 1942 à Marseille (Bouches-du-Rhône) ; 2° Gérard-Jean-Louis, né le 17 septembre 1943 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « HARDY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « HARDY » au lieu de « ARDITTI ».

ARDITTI (Léon-Louis-Gérard), né le 17 mai 1916 à Varna (Bulgarie), demeurant à Paris, 2, square de Padirac, et ses enfants mineurs : 1° Jean-Pierre-Nicolas, né le 2 novembre 1947 à Paris (16e) ; 2° Catherine-Nicole-Madeleine-Régine, née le 22 juillet 1950 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « HARDY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « HARDY » au lieu de « ARDITTI ».

BERGZALSK (Albert), né le 3 avril 1917 à Paris (10e), demeurant à Paris, 186, rue de Rivoli, et son enfant mineur, Richard-Alfred, né le 21 février 1948 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BERSAL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERSAL » au lieu de « BERGZALSK ».

BLOCH (Jean-Jacques), né le 11 mars 1909 à Mexico (Mexique), demeurant à Paris, 14, rue de la Pépinière, et son enfant mineur, Robert-Henri-Michel, né le 9 octobre 1937 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MAILLET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MAILLET » au lieu de « BLOCH ».

CASCOUILLE-CARBOULET (Juliette-Maria), née le 19 novembre 1929 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant 8, rue Julien-Jules, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « CARBOULET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CARBOULET » au lieu de « CASCOUILLE-CARBOULET ».

CHATRON (Edmond-René-Julien), né le 15 mars 1936 à Lyon (7e) (Rhône), CHATRON (Gérard-Paul), né le 12 juillet 1937 à Lyon (2e) (Rhône), mineurs représentés par le sieur SCHWALLER (Auguste), demeurant à Ternay (Isère), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SCHWALLER-CHATRON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SCHWALLER-CHATRON » au lieu de « CHATRON ».

GRIBINSKI (René-Alexandre), né le 7 janvier 1924 à Paris (13e), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise), 1, rue Georges-Clemenceau, et ses enfants mineurs : 1° Alain-Gérard-Albert, né le 6 décembre 1946 à Versailles (Seine-et-Oise) ; 2° Dominique-Michel-Daniel, né le 18 avril 1950 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GRIBE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GRIBE » au lieu de « GRIBINSKI ».

GROETZINGER (Serge-Jean-René-Louis), né le 23 juin 1927 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), demeurant à Saint-André-de-l'Eure (Eure), 8, passage Gagé, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SALMON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SALMON » au lieu de « GROETZINGER ».

HERSZKOWICZ (Benjamin), né le 30 novembre 1916 à Strzegowo (Pologne), demeurant à Saint-Denis (Seine), 21, rue de la République, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « HERCOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « HERCOT », au lieu de : « HERSZKOWICZ ».

ISRAEL (Solomon), né le 27 mars 1913 à Salonique (Grèce), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne), 14, rue Raymond-Lesgues, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CHARLES » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHARLES », au lieu de « ISRAEL ».

IONASCU (Dimitri-Vlad), né le 20 novembre 1893 à Curtal (Roumanie), demeurant à Paris, 5, rue Jean-Beauvais, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « JOURDET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JOURDET », au lieu de « IONASCU ».

JONASCU (Georges-Pierre), né le 25 octobre 1925 à Paris (10e), demeurant à Saint-Mandé (Seine), 1, square Nungesser, et son enfant mineur, Michel-Alain-Pierre, né le 29 août 1948 à Paris (10e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « JOURDET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JOURDET », au lieu de « JONASCU ».

KHODJA (Arnaud-Henri), né le 14 septembre 1912 à Mérignac (Gironde), demeurant à Paris, 8, rue de Vintimille, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « PHILIPPE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PHILIPPE » au lieu de « KHODJA ».

LEVI (Maurice), né le 27 novembre 1913 à Aïdin (Turquie), demeurant à Paris, 49, rue Eugène-Carrière, et son enfant mineur, Corinne-Sandra-Catherine, née le 20 septembre 1951 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « DEUNAILLES » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DEUNAILLES » au lieu de « LEVI ».

LEVY (Gérald-Roger), né le 11 décembre 1913 à Paris (17e), demeurant au Pecq (Seine-et-Oise), 104, route de Croissy, et ses enfants mineurs: 1° Gérald-Patrick, née le 17 novembre 1943 à Alger (Algérie); 2° Françoise, née le 19 juin 1947 à Sydney (Australie); 3° Etienne-Gilles, né le 26 juin 1951 à Chatou (Seine-et-Oise), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LEROY-TERQUEM » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEROY-TERQUEM » au lieu de « LEVY ».

MOCH (Pierre), né le 3 avril 1906 à Neuilly-sur-Seine (Seine), demeurant à Paris, 1, avenue Milleret-de-Brou, et ses enfants mineurs: 1° Alain-Jean-Michel, né le 13 janvier 1936 à Strasbourg (Bas-Rhin); 2° Jacques-François, né le 24 janvier 1937 à Strasbourg (Bas-Rhin); 3° Philippe-Etienne, né le 12 mai 1940 à Talence (Gironde), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MOTHE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MOTHE » au lieu de « MOCH ».

NEHORAYOFF (Georges), né le 3 juin 1919 à Téhéran (Iran), demeurant à Paris, 2, rue du Regard, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « NERAY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « NERAY » au lieu de « NEHORAYOFF ».

NOUDELMANN (Marcel), né le 18 septembre 1907 à Paris (12e), demeurant à Fontainebleau (Seine-et-Marne), 36, rue de Franc , et ses enfants mineurs: 1° Myriam-Josette, née le 24 janvier 1936 à Fontainebleau (Seine-et-Marne); 2° Gérard-Robert-Lucien, né le 29 novembre 1937 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « NOUDEL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « NOUDEL » au lieu de « NOUDELMANN ».

PIEKARTSCHIK (Henri), né le 24 janvier 1909 à Paris (12e), demeurant à Paris, 1, rue Catulle-Mendès, et ses enfants mineurs: 1° PIEKARCZYK (Berthe), née le 12 août 1938 à Uccle (Belgique); 2° PIEKARTSCHIK (Bernard-Charles), né le 31 octobre 1941 à Lyon (6e) (Rhône), sont autorisé à substituer a leur nom patronymique celui de « PICARD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PICARD » au lieu de « PIEKARTSCHIK et PIEKARCZYK ».

RUCINSKI (Théophile-Frédéric), né le 2 novembre 1912 à Algrange (Moselle) y demeurant, 7, rue du Général-de-Gaulle, et ses enfants mineurs: 1° Bernard-Joseph, né le 3 octobre 1941 à Algrange (Moselle); 2° Aloïse-Pierre, né le 18 juin 1943 à Algrange (Moselle); 3° Marie-José-Barbe, née le 18 octobre 1948 à Algrange (Moselle), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « RUCIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « RUCIN » au lieu de « RUCINSKI ».

SOLOWEITCHIK (Paul), né le 10 mai 1908 à Paris (1e), demeurant à Paris, 41, avenue Bartholomé, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SOLVET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SOLVET » au lieu de « SOLOWEITCHIK ».

SZNAJDMAN (David), né le 4/17 février 1908 à Wawolnica (Pologne), demeurant à Paris, 75, rue des Archives, et son enfant mineur, Michel, né le 15 octobre 1938 à Paris (3e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SIMANE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SIMANE » au lieu de « SZNAJDMAN ».

THODOROV (Christo-Anghélov), né le 11 juin 1903 à Vratza (Bulgarie), demeurant à Garches (Seine-et-Oise), 1, allée des Lilas, et ses enfants mineurs: 1° Lilian-Théodore-Félix, né le 6 août 1936 à Rabat (Maroc); 2° Jean-Claude, né le 11 octobre 1940 à Rabat (Maroc), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « THEODORE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « THEODORE » au lieu de « THODOROV ».

WISSOTZKI (Jean), né le 13 octobre 1920 à Paris (12e), demeurant à Bry-sur-Marne (Seine), 11, place Daguerre, et son enfant mineur, Jean-Pierre, né le 12 mars 1947 à Paris (18e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « KERADEC » afin de s'appeler légalement à l'avenir « KERADEC » au lieu de « WISSOTZKI ».

JACQUEMART (François-Pierre-Marie-René), mineur représenté par sa mère, la dame BOYER (Brigitte), épouse de WISSOCQ, demeurant à Paris, 25, avenue Bosquet, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE WISSOCQ » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JACQUEMART DE WISSOCQ » au lieu de « JACQUEMART ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 avril 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Modification de la composition des commissions administratives paritaires des services extérieurs de l'éducation surveillée des départements d'Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée, modifié par le décret du 5 novembre 1948;

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment ses articles 12 et 17;

Vu le décret n° 48-573 du 24 mars 1948 relatif à l'organisation du service de la justice en Algérie, complété par le décret n° 48-1509 du 8 octobre 1948;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1948 portant délégation de pouvoirs au gouverneur général de l'Algérie en matière d'éducation surveillée;

Vu l'arrêté du 10 janvier 1950 portant organisation de commissions administratives paritaires pour les personnels du service de l'éducation surveillée en Algérie, modifié par l'arrêté du 26 avril 1950;

Sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 1950 susvisé, modifié par l'arrêté du 26 avril 1950, est modifié comme suit en ce qui concerne le nombre des représentants de l'administration et celui des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de fonctionnaires n° 1:

2e colonne (nombre de représentants de l'administration): « 6 ».

3e colonne (désignation des représentants du personnel), paragraphe 3: « deux éducateurs chefs ou éducateurs, deux suppléants appartenant à l'un de ces grades ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le gouverneur général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 22 avril 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation:

Le directeur de l'éducation surveillée,

JACQUES SIMÉON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil

et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES LAPEYRE.

Education surveillée.

Par arrêté du 12 avril 1952, est affecté, en la même qualité, par nécessité de service, au centre d'observation de Lyon, M. Peter (André), éducateur adjoint (3e classe), à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Par arrêté du 12 avril 1952, est acceptée, à compter du 31 mars 1952, la démission de M. Robert (Francis), interne en médecine au centre d'observation de Marseille.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret portant élévation de classe de sous-préfets.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 avril 1952:

Page 3892, 2e colonne, 61e ligne, au lieu de: « Lecarbont (Yves), sous-préfet de 2e classe, etc. », lire: « Le Carbont (Yves), sous-préfet de 2e classe, etc. ».

Legs et donations.

Par arrêté en date du 18 avril 1952, un crédit de 197.794 F a été reporté du chapitre 6070 de l'exercice 1951 au chapitre 6030 du budget de l'intérieur pour l'exercice 1952: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », au titre des legs ci-après:

Legs veuve Lefort, née Langlois	126.738 F.
Fondation Rothschild	68.776
Legs Beausse	2.280
Total	197.794 F.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 52-428 du 23 avril 1952 portant publication de l'accord relatif à l'admission des stagiaires en France et en Haïti, signé à Paris, le 8 avril 1952.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — Un accord relatif à l'admission des stagiaires en France et en Haïti ayant été signé à Paris, le 8 avril 1952, cet accord sera publié au *Journal officiel*.

ACCORD

RELATIF A L'ADMISSION DES STAGIAIRES EN FRANCE ET EN HAÏTI

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République haïtienne, désireux de favoriser la formation de stagiaires haïtiens et français au point de vue professionnel, ont arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes:

Article 1er.

(a) Le présent accord s'applique aux stagiaires, c'est-à-dire aux ressortissants de l'une des parties contractantes, qui se rendent sur le territoire de l'autre partie contractante afin de perfectionner leurs connaissances linguistiques et professionnelles en occupant un emploi chez un employeur.

(b) Les stagiaires peuvent être de l'un ou de l'autre sexe et être employé à des activités manuelles ou intellectuelles. En principe, ils ne doivent pas avoir dépassé l'âge de trente ans.

(c) Les stagiaires seront autorisés à occuper un emploi dans les conditions fixées par les articles ci-après sans que la situation du marché du travail dans leur profession puisse être prise en considération et sous réserve des dispositions législatives ou administratives réglementant l'emploi des étrangers dans certaines professions.

Article 2.

(a) L'autorisation de stage est accordée en principe pour une période ne dépassant pas un an. Cette période, exceptionnellement, peut être prolongée de six mois

(b) En principe, à l'expiration de leur période de stage, les stagiaires ne doivent pas rester sur le territoire du pays où le stage a été effectué dans le dessein d'y occuper un emploi.

Article 3.

(a) Le nombre des stagiaires pouvant être admis dans chacun des deux Etats ne doit pas dépasser cinquante par an. Il peut être modifié en vertu d'un accord qui doit intervenir entre les parties contractantes le 1er décembre au plus tard, pour l'année suivante.

(b) L'année se compte du 1er janvier au 31 décembre. Toutefois, le contingent total de cinquante stagiaires pourra être admis entre la date d'entrée en vigueur du présent accord et le 31 décembre de l'année considérée.

(c) Par dérogation aux stipulations qui précèdent, les ressortissants de l'une des deux parties contractantes résidant sur le territoire de l'autre peuvent être admis au titre de stagiaires en sus du contingent fixé par l'alinéa (a).

(d) Pour le calcul du contingent annuel ne sont pas comptés les stagiaires nommés au cours de l'année précédente et dont le stage n'est pas achevé.

(e) Au cas où l'une des parties contractantes n'utiliserait pas au cours d'une année déterminée le contingent total fixé par l'alinéa (a), l'autre partie ne pourrait pas ramener à un nombre équivalent le contingent envoyé par elle sur le territoire de l'autre partie contractante

Article 4.

(a) Les parties contractantes s'engagent à ne pas délivrer d'autorisations d'emplois en faveur des stagiaires accueillis sur leur territoire sans s'être assurées que ceux-ci disposeront de ressources suffisantes pendant la période d'emploi.

(b) Les autorisations d'emploi en faveur des stagiaires sont accordées sur les bases suivantes:

Lorsque le stagiaire est autorisé à accomplir un travail normalement exécuté par un travailleur ordinaire, il a droit au salaire courant et normal dans la profession et la région où il est employé;

Tous autres stagiaires doivent recevoir de leurs employeurs une indemnité de subsistance raisonnable dès leur arrivée.

Article 5.

(a) Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants du pays du lieu de travail pour tout ce qui concerne l'application des lois, règlements et usages régissant la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail.

(b) Les stagiaires et leurs employeurs sont tenus de se conformer aux instructions en vigueur en matière de sécurité sociale.

Article 6.

a) Les stagiaires qui désirent bénéficier des dispositions du présent accord doivent s'adresser à l'autorité chargée dans leur Etat de centraliser ces demandes conformément aux dispositions de l'article 9. Ils doivent donner dans leur demande toutes les précisions nécessaires et faire connaître le cas échéant, l'établissement dans lequel ils veulent être employés. Il appartient à cette autorité d'examiner s'il y a lieu de transmettre le dossier à l'autorité correspondante de l'autre pays.

Article 7.

En vue d'atteindre le but fixé par le présent accord et d'aider dans la mesure du possible les candidats stagiaires qui ne seraient pas en mesure de trouver par leurs propres moyens d'employeurs disposés à les utiliser comme stagiaires, les parties contractantes s'engagent à faciliter l'échange des stagiaires, soit par l'établissement d'un bureau centralisateur chargé de veiller à l'application du présent accord, soit par tous autres moyens appropriés avec l'aide des organisations s'intéressant à l'échange des stagiaires.

Article 8.

Les autorités compétentes des deux Etats feront tout leur possible pour assurer l'instruction des demandes dans les plus courts délais.

Article 9.

Dans le mois qui suivra la mise en vigueur du présent accord, les parties contractantes se feront connaître par la voie diplomatique la ou les autorités chargées de centraliser les demandes présentées par leurs nationaux et de donner une suite aux demandes émanant de l'autre Etat.

Article 10.

a) Aucune disposition du présent accord ne peut être interprétée comme affectant l'obligation de toute personne de se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires des parties contractantes concernant l'entrée, le séjour et la sortie des ressortissants d'autres pays

b) Les autorités compétentes feront tous leurs efforts pour que les décisions des autorités administratives concernant l'entrée et le séjour des stagiaires admis interviennent d'urgence. Elles s'efforceront également d'aplanir avec la plus grande rapidité les difficultés qui pourraient surgir à propos de l'entrée et du séjour des stagiaires.

Article 11.

a) Le présent accord entrera en vigueur lorsque chacune des deux parties contractantes l'aura approuvé dans les formes de son droit interne et à une date qui sera fixée d'un commun accord entre les deux gouvernements. Il restera en vigueur jusqu'au 31 décembre de l'année de sa prise d'effet.

b) Il sera prorogé ensuite par tacite reconduction et chaque fois pour une nouvelle année, à moins qu'il ne soit dénoncé par l'une des parties contractantes avant le 1er juillet pour la fin de l'année.

c) Toutefois, en cas de dénonciation, les autorisations accordées en vertu du présent accord restent valables.

En foi de quoi, les représentants soussignés dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent accord et l'ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Paris, le 8 avril 1952, en double exemplaire.

JEAN SERRES. FRANCK LAVAUD.
ALFRED ROSIER. ERNEST CHAUVET.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 avril 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Ouverture aux recherches historiques des archives du ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 51-540 du 11 mai 1951 concernant le règlement général des archives des affaires étrangères,

Arrête :

Art. 1er. — Sont ouvertes aux recherches historiques les séries suivantes des archives du ministère des affaires étrangères :

Pour les dates antérieures au 1er janvier 1897 :

a) Correspondance politique ;

b) Mémoires et documents ;

c) Correspondance commerciale ;

d) Ordonnances, décrets, arrêtés de nomination, règlements et décisions concernant le personnel diplomatique et consulaire.

Pour les dates antérieures à 1840 :

e) Documents de comptabilité (finances du ministère, budgets, comptes ouverts, pensions).

Pour les dates antérieures à 1815 :

f) Dossiers individuels du personnel.

Art. 2. — Les autorisations de faire des recherches dans ces séries impliquent pour leurs bénéficiaires la faculté de prendre des extraits ou des copies de documents isolés antérieurs au 1er janvier 1871 et d'en faire usage sans avoir à les soumettre au contrôle du service des archives.

Les extraits ou copies de documents isolés appartenant à l'époque postérieure au 1er janvier 1871 devront être soumis au contrôle préalable du service des archives avant tout usage.

Art. 3. — Le chef du service des archives est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1952.

SCHUMAN.

Admission définitive dans le corps des chanceliers des affaires étrangères des stagiaires issus du concours interministériel des secrétaires d'administration.

Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique,

Vu les articles 15 et suivants du décret n° 50-237 du 20 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut commun des corps de secrétaires d'administration ;

Vu l'article 15 du décret n° 51-1105 du 19 septembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des agents diplomatiques et consulaires,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'admission définitive dans le corps des chanceliers des secrétaires d'administration rédacteurs ne pourra être prononcée avant que les intéressés aient subi avec succès les épreuves de l'examen prévu aux articles 15 et suivants du décret n° 50-237 du 20 février 1950. Ces épreuves sont organisées dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Sauf exception motivée, les épreuves d'admission visées à l'article précédent se déroulent au cours du dernier mois de stage imposé aux chanceliers.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères fixe la date des épreuves et nomme les membres du jury spécial prévu à l'article 19 du décret n° 50-237 du 20 février 1950.

Art. 4. — Les épreuves d'admission comprennent :

1° La rédaction d'une note, d'un rapport, d'un compte rendu analytique ou d'une lettre de service, après étude d'un dossier. Cette épreuve ne doit faire appel qu'aux seules connaissances théoriques figurant au programme des épreuves d'admissibilité et d'admission. Dans l'hypothèse où ce travail nécessiterait la connaissance de réglementations particulières, les dossiers mis à la disposition des candidats devront contenir toutes indications utiles et notamment communication des textes applicables en l'espèce.

Cette première épreuve se déroule en un temps déterminé par le jury d'après l'importance du dossier et porté à la connaissance des candidats au début de l'épreuve ;

2° Résumé oral d'une affaire administrative après étude d'un dossier et interrogation sur cette affaire ; durée totale : quinze minutes ;

3° Une interrogation orale de dix minutes portant, au choix du candidat, sur une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe ;

4° Une interrogation d'une durée de dix minutes sur l'organisation administrative du ministère des affaires étrangères et sur les attributions des différents services de l'administration centrale.

Art. 5. — Les candidats sont classés par ordre de mérite d'après les notes obtenues aux épreuves d'admission et d'après la note générale chiffrée attribuée aux stagiaires par application de l'article 16 du décret n° 50-237 du 20 février 1950. Ces notes sont affectées des coefficients ci-après :

	Coefficients.
Epreuve écrite	2
Résumé oral	1
Interrogation sur une langue vivante	1
Interrogation sur l'organisation du ministère des affaires étrangères	2
Note générale chiffrée du chef de service	4
Note générale chiffrée du chef de stage	3

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 13 sur 20.

Art. 6. — Les candidats qui ont subi avec succès les épreuves d'admission sont titularisés au 1er échelon de la classe des chanceliers adjoints.

Art. 7. — Les chanceliers stagiaires qui échouent aux épreuves d'admission peuvent, sur proposition du jury spécial, compte tenu de leurs notes générales chiffrées et d'examen, être autorisés, par décision du ministre des affaires étrangères, à effectuer un nouveau stage d'un an et à subir une seconde et dernière fois ces épreuves d'admission.

Art. 8. — Les candidats définitivement refusés sont, soit réintégrés dans leur cadre d'origine, s'ils étaient déjà fonctionnaires, soit licenciés.

Toutefois, sur leur demande, les candidats peuvent être titularisés dans le cadre des adjoints administratifs à compter du jour où ils ont été nommés chanceliers stagiaires.

Art. 9. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1952.

Pour le ministre des affaires étrangères :
Le directeur général du personnel et de l'administration générale,
RAYMOND BOUSQUET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAFEYRE.

Administration centrale et services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 avril 1952, p. 3666, 2e colonne, concernant M. Poussard (Raymond), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, avant-dernière ligne, au lieu de : « Administrateur de 2e classe, 1er échelon », lire : « Administrateur de 3e classe, 1er échelon ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 avril 1952 portant promotion dans les cadres de réserve du service des poudres (avancement automatique).

Par décret en date du 12 avril 1952, sont promus, pour prendre rang du 1er janvier 1952 :

Au grade d'ingénieur chimiste de 2e classe de réserve du service des poudres.

M. Nicolas (Jean-Jules-Léon), ingénieur chimiste de 3e classe de réserve du service des poudres.

M. Bastian (Emile), ingénieur chimiste de 3e classe de réserve du service des poudres.

M. Gueillieron (Jean-Ferdinand-Marie), ingénieur chimiste de 3e classe de réserve du service des poudres.

M. Gay-Lussac (André-Jean), ingénieur chimiste de 3e classe de réserve du service des poudres.

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie de réserve du service des poudres.

M. Roland (Gaston), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Griffon (Jean-Fernand-Léon), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Migeon (Jean-Jacques-Louis), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Fauconnier (Pierre-Albert), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Guillemot (Marcel-Marie), ingénieur de 3e classe de travaux de poudrerie de réserve.

M. Barre (Lucien-Henri), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Bottet (Eugène-Joseph), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Martin (René-Marie-André), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

M. Leprince (Charles-Paul-René), ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

Au grade d'adjoint administratif de 2e classe de réserve du service des poudres.

M. Guilhaumaud (Yvan-Louis-Anatole), adjoint administratif de 3e classe de réserve.

M. Roux (Joseph-Marius-Emile), adjoint administratif de 3e classe de réserve.

M. Gobert (Alfred-François), adjoint administratif de 3e classe de réserve.

M. Clabaux (Germain-Léopold-Laurent), adjoint administratif de 3e classe de réserve.

Décret du 12 avril 1952 portant radiation d'officiers de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 12 avril 1952:

Sont rayés des cadres, à compter du 1er avril 1952, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 8 janvier 1925, et sur leur demande, les officiers de réserve dont les noms suivent:

M. Plantier (Roger-Louis), ingénieur chimiste de 2e classe.

M. Capperon (Robert-Joseph-Edouard), ingénieur chimiste de 3e classe.

M. Canis (Emile-Simon), ingénieur en chef des travaux de poudreries.

M. Cedat (Marius-Firmin), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries.

M. Cadilhac (Marie-Jules-Achille-Henri), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.

M. Gambetta (Emmanuel-Léon), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.

Sont rayés des cadres de réserve du service des poudres, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve atteints par l'extrême limite d'âge de leur grade, dont les noms suivent et aux dates ci-après:

M. Chossec (Emile-Guillaume-Jean-Marie), ingénieur principal des travaux de poudreries, le 8 octobre 1951.

M. Mutin (Louis-Marie-René), ingénieur principal des travaux de poudreries, le 22 février 1952.

M. Verguet (Fernand-Victor), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries, le 15 mars 1952.

M. Bailiette (Férréol-Pierre), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries, le 15 novembre 1951.

M. Quoniam (Paul-Louis), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries, le 5 décembre 1951.

M. Forest (Léon), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries, le 21 mars 1952.

M. Soissons (Omer-Paul), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries, le 14 janvier 1952.

M. Lerpinière (Léopold-Charles), adjoint administratif principal, le 19 février 1952.

M. Marquis-Sebie (Roger-Jean-Louis), adjoint administratif de 1re classe, le 28 mars 1952.

M. Berthoumieu (Auguste-Pierre-Victor), adjoint administratif de 2e classe, le 22 octobre 1951.

Sont rayés des cadres de réserve du service des poudres, à compter du 1er avril 1952, pour raison de santé, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve dont les noms suivent:

M. Rabate (Jean), ingénieur en chef des travaux de poudreries.

M. Herreyres (Jean-Roger-Elie), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.

Sont rayés des cadres de réserve du service des poudres, à compter du 1er avril 1952, conformément aux dispositions de l'article 58 de la loi du 31 mars 1928, et sur leur demande, en qualité de pères de six et sept enfants vivants, les officiers dont les noms suivent:

M. Lebocq (Jacques-Henri), ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.

M. Pajot (Georges-Félix), adjoint administratif de 2e classe.

Décret du 23 avril 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 avril 1952, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent:

Au grade d'officier.

Fuhr (Jean-Claude), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Régularisations.

(Pour prendre rang du 6 octobre 1951.)

Burguière (André-Paul), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois. Cette promotion annule la citation à l'ordre n° 33 du 4 octobre 1951.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1951.)

Gautier (Pierre-Robert), capitaine, A. B. C., 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

Guyomar (Jacques-Alfred-Camille), lieutenant, 1er tabor marocain.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1247 du 28 juillet 1951.

Mahéas (Louis-André), lieutenant, 1er régiment de chasseurs.

Maulbon d'Arbaumont (Maurice), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

De Vandière de Vitrac (Régis), lieutenant, commando 21.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

Régularisations.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1951.)

Chataigneau (Paul-Louis), médecin capitaine, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Rosenblatt (Roger-Georges), lieutenant, I. M., 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Signori (Jean), lieutenant (R.), I. M., 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1951.)

Casso (Abdon-Albert), chef de bataillon, commandement du génie.

Nayral de Puybusque (Edouard-Henri), capitaine, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

Oudot de Dainville (Philippe-Alix), lieutenant, I. M., 1er tabor marocain.

Ziegler (Jean), lieutenant, I. M., 2e bataillon de parachutistes coloniaux.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Beaulieu (Fernand), inspecteur principal des services de sécurité du haut commissariat de France en Indochine.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1952.)

Dullin (Johan-Louis), capitaine, I. M., 2e bataillon de la 13e demi-brigade de légion étrangère.

(Pour prendre rang du 9 janvier 1952.)

Nong Van Nhay, sous-lieutenant, III-21e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1952.)

Moretti (Pierre), capitaine, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.

(Pour prendre rang du 4 février 1952.)

Reynard (Joachim), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 23 avril 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 avril 1952, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'officier dont le nom suit (services exceptionnels de guerre en Indochine) (régularisation) :

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 1er mars 1952.)

Santini (Alexis), capitaine. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1947.

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, l'intéressé ayant déjà été cité pour les mêmes faits.

Décret du 23 avril 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 avril 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

Du Garreau de La Méchenie (J.), capitaine de vaisseau.
Meynier (R.), capitaine de vaisseau.

Au grade d'officier.

Le Sant (G.), officier de 2e classe des équipages.
Chenailler (P.), capitaine de frégate de réserve.
Raphaël-Leygues (J.), commissaire de 1re classe.

Au grade de chevalier.

Valentino (Paul) ;
Cappe de Baillon (H.), lieutenant de vaisseau ;
Richard (Louis), second maître radiotélégraphiste de réserve ;
Farina (Robert), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve ;
Bianconi (Antoine), agent administratif de 2e classe des constructions navales ;
Babot (E.), lieutenant de vaisseau ;
Campi (J.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe ;
Moreau (Pierre), ingénieur,

pour faits de résistance.

Décret du 23 avril 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 avril 1952 :

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. le capitaine de corvette Allongue (M.-P.-M.).

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. L'intéressé ayant déjà été cité pour le même motif.

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. le lieutenant de vaisseau Gautriaud (P.-M.-J.).

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. L'intéressé étant cité pour le même motif.

Décret du 23 avril 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 avril 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er), relative à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 21 mars 1952 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1950.)

Couvert (Victor-Eugène-Marcel), ex-commandant de l'armée de l'air, recrutement de Reims, classe 1912, mle 70. Officier du 30 décembre 1939.

Décret du 23 avril 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 23 avril 1952, sont promu et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

RÉGULARISATION

I. — *Au grade d'officier de la Légion d'honneur.*

(Pour prendre rang du 26 janvier 1952.)

Martin (Louis-Léon), capitaine. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 novembre 1945.

II. — *Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.*

(Pour prendre rang du 31 octobre 1951.)

Soleille (Roger), lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1952.)

Beau (Vincent), lieutenant.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1952.)

Bartier (Henri), adjudant. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

III. — *Médaille militaire.*

(Pour prendre rang du 29 janvier 1952.)

Botte (André), sergent-chef.

Les promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et la concession de médaille militaire ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 23 avril 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 23 avril 1952, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent :

Antigny (Marcel-René), 2e classe, 555e compagnie muletière. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 510 du 20 novembre 1947.

Barraud (Anatole-Marcel), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 503 du 26 octobre 1917.

Bouleau (Eugène), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 24 du 25 mars 1919.

Bouzekri Mohamed, mle R. M. 6881, 1re classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 26 du 26 mai 1950.

Bouzidi Ahmed, mle 3076 R. M., 1re classe, II/1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 333 du 16 juin 1950.

Carminati (Pierre), soldat de 1re classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Caurant (Pierre), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 201 du 10 mai 1917.

Costacurta (Angelo), caporal, II/3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3 du 27 février 1951.

Crepellière (Alexandre-Pierre-Victor-Alphonse), adjudant, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Dumon (Roger), 2e classe, I/110e régiment d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 136 du 13 septembre 1917.

Dumontell (Raymond), sergent, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Genet (Michel-Pierre-Bernard), caporal, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.

Hadjaoui Rabah, mle R. M. 8929, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 628 du 9 octobre 1919.

Heyer (Fritz), sergent-chef, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Lacroix (André), 1re classe, C. C. R., 3e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 186 du 11 avril 1949.
Larbi ben Rohan ben Omar, mle 4366/49, 1re classe, 6e groupe de spahis marocains.
Lardenois (Robert), sergent, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Lubet (Maurice), brigadier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Mohamed ben Abdallah ben Ali ben El Arbia, mle 3613/37, caporal-chef, 2/4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Mohamed ben Mohamed, mle B 7950, 1re classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.
Opitz (Reinhold), mle 55576, légionnaire, 5e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 509 du 6 septembre 1950.
Orsoni (André), sergent, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Said ben Mohamed, mle A 7112, 2e classe, 6e groupe de spahis marocains portés. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 21 du 7 juin 1951.
Semeraro (Teodosio), 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Thomasson (Raymond), maréchal des logis, groupe d'artillerie coloniale de marche du Levant.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 18 octobre 1951.)

Abbes ben Djillali ben Bachir, mle 3160/50, 2e classe, 6e groupe de spahis marocains à pied
Hamed ben Smain ben Boufdala, mle 3119/50, 2e classe, 6e groupe de spahis marocains portés.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1951.)

Bois (Yves), sergent, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.
Gouaze (Louis), sergent-chef, 1er bataillon thai.
Gredin (Amédée), caporal-chef, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.
Michel (Guy), caporal-chef, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Pham Ngoc Chat, mle 609, suppléti de 2e classe, commando 25.
Sinanian (Henry), sergent, 8e bataillon de chasseurs coloniaux.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1951.)

Dinh Cong Giong, aspirant à T. F., 2e bataillon muong.
Grivet (Paul), adjudant-chef, 73e bataillon du génie.
Guillemain (Henri), sergent, 1er bataillon muong.
Lahoussine Ou Ali, mle 125, moqqadem, 1er tabor marocain.
Martin (Georges), sergent-major, 2e bataillon muong.
Onorato (Jean), 1er bataillon muong.
Sabatier (Auguste), adjudant-chef, 73e bataillon du génie.
Schmid (François), sergent-chef, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Serrouil (Baptiste), sergent-chef, 1er tabor marocain.
Tran Dinh Vy, sergent-chef, mle 69684, commando 24. Cette concession annule celle intervenue en faveur de l'intéressé par décret du 20 décembre 1951 (*Journal officiel* du 31 décembre 1951).

(Pour prendre rang du 21 novembre 1951.)

Mohamed ben Mohamadi ben Henouch, mle 3266/50, 2e classe, 6e groupe de spahis marocains portés (F. T. C. V.).

(Pour prendre rang du 4 février 1952.)

Federici (Augustin), adjudant, bataillon du 11e régiment d'infanterie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 23 avril 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 23 avril 1952, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

A TITRE POSTHUME

Abderrahman ben Abderrahman ben Abderrahman, sergent, mle 1352, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Andrieux (Raymond-Jean), sergent, 1er tabor marocain.
Beyly (Jean), sergent-chef, 3/22e régiment d'infanterie coloniale.
Boulineau (Pierre), sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs marocains.
Dassonval (Jacques-André), sergent, 10e bataillon vietnamien.
Elghelagh Mohamed, caporal, mle 1649, 2e régiment de tirailleurs algériens.
El Habib ben El Mekki ben Allo, sergent, mle 1685/43, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Eteocle (Jean-Lucien), sergent, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Fatmi ben Aomar ben Fatmi, caporal, mle 4711/43, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Fernandez (Raymond), brigadier, 8e groupe de spahis algériens portés.
Galy (Georges), sergent-chef, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Gourdier (Alfred-René-Pierre), 2e canonnier, 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Grosjean (Georges-Camille), sergent-chef, 1er tabor marocain.
Guilloux (Robert-Auguste), sergent, 1er tabor marocain.
Huet (Daniel), sergent, 2e bataillon thaï.
Imbert (Marcel-François), 2e canonnier, groupe de marche du 61e régiment d'artillerie.
Jezequel (Henri), sergent-chef, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Kergoat (Hervé), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.
Lidou (François), sergent, 9e bataillon de parachutistes coloniaux.
Martingorena (André), 1re classe, 5e régiment de spahis marocains.
Maudet (Jean-Marcel), 2e classe, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Mazilier (André-Joseph), caporal-chef, 8e bataillon de parachutistes coloniaux
Mohamed ben Bouchaib ben Mohamed, sergent, mle 187/40, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Renaud (Jacques), 1re classe, 1er groupe du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Rousse (Noël), caporal, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Simon (Henri), sergent, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Szabo (Ferenz), 2e classe, mle 77993, 3/2e régiment étranger d'infanterie.
Tcheng (Jean-Michel), sergent, mle 1412, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Touchelet (Gabriel), sergent, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Vernier (Serge-Gilbert), sergent, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Arrighi (Dominique-Antoine-Raoul), caporal-chef, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.
Abdallah ben Abdelkader ben X, 2e classe, mle A 2675, 3e régiment de tirailleurs marocains.
Abdel Fatah ben Djilani ben Hedili, caporal-chef, mle 426 L 42, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Abdelhamid ben Othmane ben Belgacem, caporal, mle 498 L 45, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Abderrahman ben Ammar ben Ali, 1re classe, mle 254 L 47, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Abdesselem ben Bouhi, 1re classe, mle 709, 3e tabor marocain, 36e goum.
Abdi Mohamed, 1re classe, mle 0047, 27e bataillon de tirailleurs algériens.
Addou Ou Ali, caporal, mle 53, 1er tabor marocain.
Agbega (Antoine), 2e canonnier, mle 82570, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Ahmed Ou Abdallah, 2e classe, mle 527, 1er tabor marocain.
Albert (Louis-Henri), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Ali ben Amor ben Saad, 1re classe, mle 202 L 46, 535e compagnie du train.
Allala dit Jouini ben Aiche ben Brahim, sergent-chef, mle 693 L 37, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Allard (Pierre), 2e classe, 5e régiment de chasseurs laotiens.
Ammar ben Ahmed ben Ali, caporal, mle B 9962, 3e régiment de tirailleurs marocains.
Angiade (Jean-François), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Avaldi (Alberto), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Avaldi (Angélo), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Baintouyoum, caporal, mle TD 10643, bataillon de marche n° 2 de l'Afrique centrale française.
Bellu (Lucien), 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Bertinariat (Jean), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.
Besson (Roger-Léon-Edouard), 2e classe, détachement autonome d'infirmiers coloniaux d'Indochine du Nord.
Blanc (Paul-Louis-Antonin), caporal-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Boithias (Charles-Henri-Pierre), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Bonnefoy (André-Joseph-Henri), 2e classe, bataillon autonome de Dien Bien Phu.
Boudy (Joseph), 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Bouscatier (Raymond-Louis), aspirant, 71e compagnie auto de quartier général.
Cayer (Jean), sergent, 5e bataillon de chasseurs laotiens.
Cazzaro (Joseph), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Cece Lama, 2e classe, mle 31516, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 28.
Centlivre (Arthur), caporal, 5e régiment d'infanterie coloniale.
Chanterault (Louis-Jean-Gabriel), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Chapays (Gabriel-Henri), 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Coeuret (Charles-Germain-Joseph-Eugène), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Cortinovis (César), caporal-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Coulmier (Alain), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Coupet (Paul-Alphonse), caporal-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Cousin (Charles Pierre-Marie), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Deverre (Georges-Albert), 2e classe, détachement autonome d'infirmiers coloniaux d'Indochine du Nord.
Dewolf (André-Gaston), 2e classe, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.
Faya Yaora, caporal, mle 65345, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 26.
Khellaf Brahim ben Said, 1re classe, 21e bataillon de tirailleurs algériens, mle 1566 Rm.
Koikoi Dapao, 2e canonnier, mle 20001, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Lafon (François-Alexis), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Lagache (Jean-Arthur), sergent, 1e bataillon du régiment de marche du Tchad.
Le Floch (Bénoni-Marcel), caporal, 71e compagnie de quartier général.
Mercier (Aimé-Paul-François), 2e classe, 71e compagnie de quartier général.
Moussa Sidire, 1er canonnier, mle 22892, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Nazikor (Martin), sergent, mle OC/10287, 21e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Nicassio (Edouard), 2e classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie.
Periquet (Raymond), caporal-chef, 43e régiment d'infanterie.
Petit (Raymond-Joseph-Maurice), 2e classe, 171e compagnie de transport.
Pichat (Gérard-Henri), soldat de 2e classe, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.
Poitier (Auguste-Ernest), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Risser (François-Joseph-Benjamin), caporal-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Salle (Roland-Jules), 2e classe, 1/43e régiment d'infanterie.
Schaldegger (Francis-Adolphe), 2e classe, 13e demi-brigade de la Légion étrangère.
Songo Dimbele, brigadier, mle OC/392, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Sow-Amar, brigadier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant, mle 20110.
Tanvier (Paul), 2e classe, 1er bataillon de choc.
Thery (Georges-Amand-Charles), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Toniutti (André-Jean-Louis), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs.
William's (Henry-Jacques-Hubert), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Wolff (Jean), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.
Yvinec (Bertrand), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Zafari (Raymond), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Zaffran (Marcel-Nessim), 2e classe, 11e régiment d'infanterie coloniale.
Zandonna (Pierre), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Zasser (Robert-Joseph), caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs algériens.
Zeze Koivogui, 2e canonnier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant, mle 27327.
Zine ben Abdallah ben Younes, caporal-chef, 1e régiment de tirailleurs tunisiens, mle 544.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Conanec (Robert-Joseph-Jean-Marie), caporal-chef, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 23 avril 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 23 avril 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre des finances, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Amy (Octave-Gilbert-Denis), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 96, recrutement de Chartres.
Andry (Julien Hubert), 2e classe, 61e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1934, mle 1934, mle 1846, recrutement de Béthune.
Annesel (Louis-Alexandre), sergent, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 111, recrutement d'Annecy.
Antoni (André-François), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 5413, recrutement de Marseille.
Aubert (Paul-Pierre-Eugène), 2e classe, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1929, mle 1698, recrutement de Tours.
Auinette (Alphonse), soldat, 71e régiment d'infanterie alpine, classe 1936, mle 549, recrutement de Rennes.
Ausset (Pierre-Marius-Jean-Baptiste), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 716, recrutement d'Aurillac.
Aymonod (Pantaléon), caporal, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 1549, recrutement de Chambéry.
Bader (Frédéric-Albert), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 466, recrutement de Mulhouse.
Barnay (Roger-Léon), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1868, recrutement de Lyon.
Barret (Raynal-Gaspard), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 657, recrutement de Vesoul.
Basty (Jean-Marie), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1088, recrutement de Saint-Etienne.
Baudry (Ernest-Eugène-Henri), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1961, recrutement de Saint-Lô.
Baudry (René-Gabriel-Albert), 2e classe, 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1935, mle 8018, recrutement de Nantes.
Beal (Francisque-Marcel-Joseph), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 19, recrutement de Saint-Etienne.
Beaulieu (Marcel-Pierre-Marie-Joseph-Armand), soldat, transmissions, 10e C. A., détachement 110/83, classe 1921, mle 1027, recrutement de Vitré.
Bellemin (Jean-Adrien), 2e classe, 97e régiment d'infanterie alpine, classe 1930, mle 1037, recrutement de Chambéry.
Bernardie (Jean), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1066, recrutement de Tulle.
Bibard (René), sergent, 151e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1260, recrutement d'Angoulême.
De Blic (Michel-Marie-René-Eugène), sergent-chef, 1e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle L. M. 281, recrutement de Dijon.
Bohet (Marcel-Georges), 2e classe, 59e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1823, recrutement d'Arras.
Boidard (André-Louis), caporal, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 916, recrutement de Lyon.
Bonvoisin (Julien-Alphonse-Emilien), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 106, recrutement de Caen.
Bosredon (Antoine-Germain), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1057, recrutement de Tulle.
Bourion (Daniel), 2e classe, 21e régiment de tirailleurs algériens, 13e compagnie de pionniers, classe 1933, mle 7190, recrutement de Versailles.
Boutmy (Robert-Paul), 2e classe, 61e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 2373, 4e bureau de recrutement de la Seine.
Bruneau (Adrien-Alphonse), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 263, recrutement d'Evreux.
Brunet (Georges-Marcel), maître ouvrier, compagnie 96/2 du génie, classe 1930, mle 1192, recrutement de Guéret.
Buffet (Robert-Elisée-Gabriel), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 642, recrutement de Vesoul.
Buricand (Joseph-Claude), sergent, 28e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1928, mle 1124, recrutement de Rhône-central.
Camberou (Gaston), 2e classe, détachement principal d'infirmiers militaires, classe 1921, mle 676, recrutement de Bordeaux.
Capocci (Paul-Vincent), 2e classe, 237e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 6023, 1er bureau de recrutement de la Seine.
Castaglia (Carmine), caporal, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2199, recrutement de Saint-Etienne.
Cervera (Francisco), 2e classe, 509e compagnie motorisée antichars, classe 1922, mle 1051, recrutement de Nice.
Chauvet (Xavier-François-Marcel), 2e classe, 237e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3123, recrutement de la Seine.
Cheron (Jacques-Paul-Jules), maréchal des logis, 61e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1934, mle 67, recrutement de Beauvais.
Chirac (Léon-Henri), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 513, recrutement de Tulle.

Cohu (Maurice-Armand-Emile), soldat, 129e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 187, recrutement d'Evreux.
Coin (Georges-Edouard), 2e classe, 61e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1933, mle 1615, recrutement de Beauvais.
Dejou (Pierre-Jules), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 11, recrutement d'Aurillac.
Depoix (René), adjudant-chef, 51e régiment d'infanterie, classe 1920, mle 590, recrutement de Beauvais.
Doucet (François), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 926, recrutement de Tulle.
Dubien (Jean-Joseph-Léon), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 344, recrutement de Clermont-Ferrand.
Duchemin (Jean-Alexis), sergent, 129e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 629, recrutement de Caen.
Dusaillant (René-Albert), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 611, recrutement d'Aurillac.
Estezet (Régis-Jean-Louis), 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 839, recrutement de Privas.
Fievez (Maurice-Henri), 2e classe, 237e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 388, recrutement d'Arras.
Foret (André-Aimé-Armand), sergent, 60e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1531, recrutement de Lons-le-Saunier.
Fossard (Jules), caporal-chef, 119e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2096, recrutement de Saint-Lô.
Galleic (Emile-Isidore), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 133, recrutement d'Evreux.
Gatineau (Gaston-Vulfrand), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 959, recrutement d'Alençon.
Gaudin (Martial-Jules-Louis), 2e classe, 11e régiment d'artillerie coloniale, classe 1928, mle 1376, recrutement de la Roche-sur-Yon.
Gauval (Jean-François-Clotaire), caporal-chef, 500e compagnie motoriste antichars, classe 1950, mle 216, recrutement de Fort-de-France.
Girard (Auguste-Alphonse), 2e classe, 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1939, mle L. 5, recrutement de Rennes.
Giroux (Pierre-Joseph), 2e classe, 11e régiments de zouaves, classe 1933/2, mle 1623, recrutement de Lyon.
Gleyze (Paul-Frédéric), 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 1072, recrutement de Privas.
Gontroy (André-Louis-Frédéric), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 601, recrutement de Saint-Lô.
Gonon (Roger-Charles-Félix), sergent, 47e bataillon de chasseurs alpins, classe 1931, mle 1000, recrutement de Lyon.
Gratien (Roger-Marius), caporal-chef, 617e régiment de pionniers, classe 1923, mle 1821, recrutement de Toulouse.
Grosset (Robert), 2e classe, 11e régiment d'artillerie lourde coloniale, classe 1920, mle 5075, 3e bureau de recrutement de la Seine.
Guérin (Robert-Francis-Constant-Jean), 2e classe, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 135, recrutement d'Angers.
Guignandon (François), 2e classe, 63e régiment d'infanterie, classe 1921, mle 136, recrutement de Laval.
Herchin (Joseph-Auguste), 2e classe, 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1932, mle 59, recrutement de Saint-Omer.
Honig (Gilbert), 2e classe, 105e régiment d'artillerie lourde, classe 1927, mle 470, recrutement de Nevers.
Ingold (Aîné-Laurent), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 212, recrutement de Mulhouse.
Jamet (Robert-Raymond-Roger), 1re classe, 622e régiment de pionniers coloniaux, classe 1922, mle 729, recrutement de Mamers.
Jeannin (Georges-Louis-Alcide), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 999, recrutement de Besançon.
Jury (Jean), caporal-chef, 47e bataillon de chasseurs alpins, classe 1929, mle 2618, recrutement de Lyon.
Labatut (Henry-Edgard-Paul), 2e classe, 221e régiment d'artillerie coloniale, classe 1921, mle 965, recrutement de Bordeaux.
Labbe (Michel-Georges-Auguste), sergent-chef, 80e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 4910, recrutement de la Seine (4e bureau).
Lambert (Albert-Félicien), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1936 mle 489, recrutement de Guéret.
Lamour (Eugène), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1936, mle 153, recrutement de Guingamp.
Lasnier (André-Clément-Marius), 1re classe, 61e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1935, mle 1465, recrutement de Melun.
Leblanc (François-Maurice-Camille), caporal, 17e bataillon de chars de combat, classe 1934, mle 1366, recrutement de Chaumont.
Lecœur (Edmond), soldat, 1er régiment de dragons portés, classe 1928, mle 1254, recrutement de la Seine (6e bureau).
Lecomte (Georges-Marcel), caporal, 51e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 561, recrutement d'Amiens.
Le Gall (Roland-Jean), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1737, recrutement de Caen.
Le Galloudec (Joseph), 2e classe, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1931, mle 5453, recrutement de Versailles.
Le Goff (Théodore-Jean), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 2168, recrutement de Guingamp.
Levaigneur (Louis-Jean-Leopold), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 701, recrutement de Saint-Lô.
Lienard (Charles-Pierre-Arthur), sergent, 61e régiment mixte d'infanterie coloniale, classe 1934, mle 531, recrutement de Cambrai.
Lombardo (Pierre), 2e classe, 159e régiment d'infanterie alpine, classe 1931, mle 698, recrutement de Gap.
Lorenzini (Pierre), 2e classe, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1934, mle 4631, 3e bureau de recrutement de la Seine.
Lortie (Charles), 2e classe, 81e régiment d'artillerie lourde divisionnaire, classe 1925, mle 686, recrutement de Bernay.
Mailles (Robert-Marcel-Georges), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 531, recrutement de Caen.
De Marco (Maurice-Jean), soldat, 160e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931, mle 7701, recrutement de Versailles.
Marguin (Théodore-Eugène), adjudant-chef, 11e régiment de zouaves, classe 1924, mle L. 191, recrutement de Bourg.
Meriguet (Georges-François), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 353, recrutement de Guéret.
Miege (Georges-Denis), sergent, 11e régiment de zouaves, classe 1934, mle 1315, recrutement de Bourg.
Milard (Arthur-Alexandre), sergent, 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1932 mle 3987, recrutement de Rouen.
Miquel (Marcelin), 2e classe, 617e régiment de pionniers, classe 1920 mle 155, recrutement de Montauban.
Moneger (Raymond-Léonard), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 468, recrutement de Tulle.
Monnet (Paul), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1927, mle 1580, recrutement de Riom.
Montambeaux (Gabriel-Léon-Edmond-Joseph), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 508, recrutement de Caen.
Morel (André), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 4081, recrutement d'Evreux.
Muller (Jean-Ernest), 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1936, mle 924, recrutement de Thionville.
Muller (Marcel-Albert), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 741, recrutement de Mulhouse.
Mulot (Marie-Charles-Henri), 1re classe, 23e section d'infirmiers militaires, classe 1920, mle 102, recrutement d'Epinal.
Narboux (Louis-Marie-Lazare), caporal-chef, 60e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1921, recrutement de Mâcon.
Nivet (Marcel), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 278, recrutement de Guéret.
Normand (Albert-Charles-François), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1415, recrutement de Saint-Lô.
Oliger (Léon-Eugène), 2e classe, 11e régiment de zouaves, classe 1938, mle 598, recrutement de Sélestat.
Oudiou (Marcel-Alexis), 2e classe, 11e régiment d'artillerie lourde coloniale, classe 1926, mle 367, recrutement de Lorient.
Palade (René-Jean), 2e classe, 22e section d'infirmiers militaires, classe 1933, mle 2889, recrutement de Limoges.
Papin (Roger-Maurice), adjudant, 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1932, mle 1033, recrutement du Mans.
Paysant (Roger-René-Julien), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2352, recrutement de Caen.
Peret (René-Jean), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 9116, recrutement de Versailles.
Peronnet (Claude), 1re classe, 105e régiment d'artillerie lourde, classe 1931/2, mle 1103, recrutement de Moulins.
Perrier (Gabriel), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 814, recrutement de Guéret.
Pincebourde (Alexandre), 2e classe, 203e régiment d'artillerie coloniale, classe 1930, mle 111, recrutement de Versailles.
Pinguet (Jean), sergent, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 5014, recrutement de Lille.
Pleuchot (Jean-Noël), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 663, recrutement d'Evreux.
Poisson (Lucien-Maurice), soldat, 117e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3175, recrutement du Mans.
Pradier (Pierre-Alphonse-Marcel), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2847, recrutement de Clermont-Ferrand.
Pyta (André), sergent, 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1938, mle 1352, recrutement de Valenciennes.
Queuvin (Auguste-Pierre), 2e classe, 11e régiment de zouaves, classe 1935, mle 465, recrutement d'Alençon.
Rancon (Raymond), 2e classe, 237e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1475, recrutement de Versailles.
Reignier (Marcel-Jules-Edgard), brigadier, 118e régiment d'artillerie lourde, classe 1926, mle 1296, recrutement de la Rochelle.
Renouf (Alfred-Alphonse-Joseph), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1207, recrutement de Saint-Lô.
Revel (François), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 46, recrutement de Tulle.
Richard (Gaston-Emile-Xavier-Joseph), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1997, recrutement de Besançon.
Rossi (Pierre-Louis), sergent-chef, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 1350, recrutement d'Ajaccio.
Rouille (Maurice-Eugène-Siméon), sergent, 71e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 26, recrutement de Chartres.
Rousseau (Gérald-Rodolphe), 2e classe, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle 1603, recrutement de Tours.

Sacco (Jean-Charles), caporal-chef, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 570, recrutement de Nice.
Sage (Joseph), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1083, recrutement de Tulle.
Saillar (Marcel-Charles), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 761, recrutement de Caen.
Seral (Georges-Raymond-Gustave), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 945, recrutement d'Alençon.
Soupizet (Roberl), 2e classe, 11e régiment de zouaves, classe 1933, mle 947, recrutement de Moulins.
Soury (Henri), 2e classe, 63e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1185, recrutement de Limoges.
De Spiegeleer (Roger-Urbain), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1317, recrutement de Beauvais.
Slintzy (Vincent-Maurice-Marie), 2e classe, 61e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1951, mle 3796, 4e bureau de recrutement de la Seine.
Tahouret (Roger-Paul), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 189, recrutement de Rouen.
Teres (Angel-Eloi), 2e classe, 617e régiment de pionniers, classe 1951, mle 417, recrutement d'Agen.
Theze (Joseph-Auguste-Marie), 2e classe, compagnie du génie 96/2, classe 1937, mle 2598, recrutement de Rennes.
Thouroude (Alphonse-Hippolyte-Désiré), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1980, recrutement de Caen.
Torres (Joseph), 2e classe, 120e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1952, recrutement d'Alger.
Toubas (Jean-Marie-Félicien-Gabriel), adjudant, 56e régiment d'artillerie motorisée, classe 1930, mle 1267, recrutement de Nîmes.
Toulouse (Edouard-Emilien), soldat, 117e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1922, mle 821, recrutement de Laon.
Tricot (Albert-Charles-Constantin), soldat, 4e régiment de dragons portés, classe 1936, mle 263, recrutement de Saint-Omer.
Vaudin (René-Victor), 2e classe, 129e régiment d'infanterie, classe 1932, recrutement de Saint-Lô.
Vial (André-Jean-François), 2e classe, 11e régiment de zouaves, classe 1926, mle 210, recrutement de Romans.
Vigderhaus (Emile), 2e classe, 237e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 3523, 1er bureau de recrutement de la Seine.
Vitrebert (Marcel-Lucien), caporal, 67e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1241, recrutement de Rouen.
Yas (Louis-Albert), soldat, 17e bataillon du génie, classe 1925, mle 2228, recrutement de Béthune.

Décret du 23 avril 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 23 avril 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre des finances, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Adrian (René), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 5903, recrutement de Strasbourg.
Abbes ben Djillali ben Said, 1re classe, bataillon du génie n° 87, classe 1931, mle A. 457/31, recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Ammar ben Ammar, 2e classe, 688e compagnie muletière du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 914/43, recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Rhiti ben Amadi, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 1193/43, recrutement du Maroc.
Abdelouahab Benalla ben Mohamed, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle LM. 653 M., recrutement d'Alger.
Abdelouahad ben Allal, 1re classe, 63e goum, 12e tabor, classe 1941, mle 113, recrutement du Maroc.
Abdesselem ben Lahcen, moqqadem, 101e goum, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1936, mle 430, recrutement du Maroc.
Adda Mohamed, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle RM. 11145, recrutement d'Alger.
Ahmed ben Abbes, 1re classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle A. 566/35, recrutement du Maroc.
Ahmed ben Allal ben Amar, 2e classe, 9e bataillon médical, classe 1943, mle A. 3966/43, recrutement du Maroc.
Ahmed ben Brahim ben Mohammed, 2e classe, 9e bataillon médical, classe 1943, mle A. 6610/43, recrutement du Maroc.
Ahmed ben Messaoud ben Siegga, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1932, mle M. 368, recrutement du Maroc.
Ahmed ben Salah, 1re classe, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1939, mle A. 7388/39, recrutement du Maroc.
Ahmed ben Si Mohamed ben Ahmed, 2e classe, 11e compagnie muletière, classe 1943, mle A. 7181/43, recrutement du Maroc.
Alborghetti (Jean-Alexandre), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1942, mle 11367, recrutement de Toulouse.
Alezra (Elie), 1re classe, 1er bataillon de transmissions, classe 1942, mle 2681, recrutement d'Oran.
Ali ben Ahmed ben Ali ben Boubaker, 1re classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1937, mle 2818/37, administration centrale de l'armée tunisienne.
Ali ou Cherif, 1re classe, 3e tabor marocain, classe 1932, mle 20, recrutement du Maroc.
Allah ou M'Bark, 2e classe, 101e goum marocain, classe 1942, mle 503, recrutement du Maroc.
Alzapiedi (Félix-Emile-Nonce), 2e classe, 2e commando du bataillon de choc, classe 1939, mle 961, recrutement d'Ajaccio.
Amairie (André), brigadier, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1933, mle RM. 178, recrutement d'Alger.
André (Armand-Louis-Gabriel), 1re classe, 71e compagnie de quartier général, classe 1941, mle 12634, recrutement de Rennes.
Ansilli (Charles-Simon), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle R. 546, recrutement du Maroc.
Aspar (Joseph-Pierre-Simon), brigadier, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 9045 *bis*, recrutement de Perpignan.
Attar Ahmed, 2e classe, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1941, mle A. 785, recrutement d'Oran.
Avicollo (Marius-Lazare), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 22771, recrutement de Toulon.
Bacabara (Laurent-Henri), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 13066 *ter*, recrutement de Pau.
Bari Ou Amar, 2e classe, 3e tabor marocain, classe 1941, mle 127, recrutement du Maroc.
Baudasse (Paul-Pierre), caporal, 80e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 18135, recrutement de Marseille.
Baudin (André-Marcel), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 3431, recrutement de Mâcon.
Beaucasse (Antoine), 2e classe, 2e régiment de marche de la légion étrangère, classe 1942, mle A. 567, L. E., recrutement de Marseille.
Bechir ben Mohamed ben Hassin, 2e classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 1837 L 42, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Bechir ben Mohamed ben Hassine el Adjemi, 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1939, mle 1131/39, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Ben Ali Ou Haddou, 2e classe, 3e tabor, mle 178, recrutement du Maroc.
Ben Naceur Ou Chicha, moqqadem, 83e goum marocain, classe 1935, mle 275, recrutement du Maroc.
Ben Nacèur Ou Hammou, moqqadem, 3e tabor, 101e goum, classe 1935, mle 26, recrutement du Maroc.
Berail (Pierre-Roger), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1938, mle EM 1275, recrutement d'Alger.
Berna (Charles), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1928, mle 1185, recrutement de Colmar.
Bertenand (Raymond-Antoine-René), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1947, mle 19873, recrutement de Besançon.
Bertin (Pierre-Edmond-Maurice), 2e classe, 1er régiment d'artillerie coloniale du Levant, classe 1944, mle 7244, recrutement de Nancy.
Biazzi (François), 2e classe, 296e compagnie de transport, classe 1945, mle LM 53, recrutement de Chaumont.
Biondi (Olivier), caporal, 3e bataillon de zouaves, classe 1933, mle 1038, recrutement d'Ajaccio.
Bonin (Jean-Louis), 2e classe, 1er groupe du régiment d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française, classe 1938, mle 937, recrutement de Grenoble.
Bonnafoux (Henri-Jean), 2e classe, 8e régiment de dragons, classe 1945, mle 36618, recrutement de Lyon
Bonnefoy (André), 1re classe, 23e régiment d'infanterie coloniale classe 1943, mle 24389, recrutement de Lyon.
Bonouvrier (Maurice), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1950, mle 22005, recrutement de Mâcon.
Bony (Georges-René), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1944, mle 15769, recrutement de Besançon.
Borettaz (Henri), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1946, mle 38496, recrutement de Lyon.
Bou Addi ben Larbi, 2e classe, 101e goum, classe 1931, mle 421, recrutement du Maroc.
Bouchaib ben Said ben Mohammed, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A 3844/40, recrutement du Maroc.
Bourkaib Mostéfa, capiral, 1er bataillon de zouaves, classe 1940, mle Rm 5307, recrutement d'Alger.
Bouzid Dahmane ben Aïssa, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle Lm 673, recrutement d'Alger.
Bozon (Roger), sergent, 6e régiment mixte de tirailleurs nord-africains, classe 1939, mle 1893, recrutement de Grenoble.
Brandibas (Georges-Louis), 2e classe, 1er régiment de Bourgogne, classe 1941, mle 17090, recrutement de Dijon.
Brazet (Aimé), sergent-chef, bataillon de marche n° 21, classe 1937, mle 324, recrutement de Perpignan.
Bruder (Pierre-Paul-Eugène), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1943, mle 7723, recrutement de Strasbourg.

Bur (Antoine-Alois), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1943, mle 4629, recrutement de Metz.
Calle (Jacques), 2e classe, 1er groupe de commandos de France, classe 1941, mle 42984, recrutement de la 1re région.
Canasi (Philippe), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1944, mle 391, recrutement d'Ajaccio.
Carlier (Daniel-Dominique-Marie-Joseph), 2e classe, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1942, mle 24331, recrutement de Lille.
Cavailles (Pierre-Jean), 2e classe, 5e régiment de spahis marocains, classe 1942, mle 8539 Albi, recrutement subdivisionnaire d'Albi.
Chantereau (Louis-Bernard-Philippe), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1938, mle R 65, recrutement du Maroc.
Chassignol (Robert), 2e classe, 4e bataillon de choc, classe 1944, mle 16937, recrutement de Mâcon.
Chauveau (Pierre-Jules-Louis), brigadier, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 70, recrutement de Chaumont.
Claverie (Martial-Auguste-Louis), 2e classe, compagnie du génie 82/2, classe 1936, mle 199, recrutement de Valence.
Cliquennois (Paul-Henri), 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1947, mle 21064, recrutement de Lille.
Colombani (Dominique-Martin), caporal-chef, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1946, mle 459, recrutement d'Ajaccio.
Colombard (André), 2e classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1945, mle 47449, recrutement de la 1re région.
Cortade (Germain), caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 12984, recrutement de Nantes.
Cotin (Marcel), 2e classe, 2e régiment de cuirassiers, classe 1950, mle 161, recrutement de Vesoul.
Croix (Auguste-Jean), 1er canonnier, régiment d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française, classe 1940, mle 3685, recrutement de Grenoble.
Cugnet (Pierre-Georges), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 20017, recrutement de Lyon.
Cuirietti (André), caporal, 4e bataillon de choc, classe 1945, mle 36873, recrutement de Lyon.
Cure (Raymond), caporal, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1946, mle 5584, recrutement de Bar-le-Duc.
Dannenmuller (Louis), 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1944, mle 13206, recrutement de Lons-le-Saunier.
Decugis (Georges-Marius), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1943, mle 14713, recrutement de Toulon.
Delaporte (Jacques-Henri-Ernest), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1947, mle 19891, recrutement de Vesoul.
Delfosse (Louis-Jean-René), 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 322, recrutement de Lille.
Delgey (Robert), brigadier, 2e régiment de cuirassiers, classe 1941, mle 13812 B, recrutement de Poitiers.
Delise (Jean), maréchal des logis chef, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1937, mle 1307, recrutement de Lyon.
Delpech (Bernard-Louis), aspirant, 80e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 689, recrutement d'Avignon.
Devif (Jean), 2e classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1945, mle 36921, recrutement de Lyon.
Diaz Hernandez (José), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 1161 LE, recrutement d'Oran.
Di Carlo (Faust), 2e classe, 826e bataillon de construction, classe 1940, mle R. 711, recrutement du Maroc.
Driss ben Thami, 2e classe, 12e tabor chérifien, classe 1938, mle 29, recrutement du Maroc.
Dubarry (Marcel), 2e classe, 66e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1950, mle 22665, recrutement de Besançon.
Duigou (François-Louis), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 247, recrutement de Lorient.
Dupart (Fernand), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 24594, recrutement de Pau.
Dupouy (Maurice-Léon), 2e classe, 1er groupe de commandos de France, classe 1943, mle 29327, recrutement de la 1re région.
Duquenne (Georges-Emile), 1re classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 10305, recrutement de Saint-Quentin.
Duval (Roger-Fernand-André), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 3536, recrutement de Châlons-sur-Marne.
El Arbi ben Brahim, caporal, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle T. 5317, recrutement du Maroc.
El Kebir ben Djilali ben Ahmed, 2e classe, 9e bataillon médical, classe 1943, mle A-5133/43, recrutement du Maroc.
Errard (Norbert-Camille-Marie), sergent-chef, bataillon de marche no 21, classe 1931, mle 1381, recrutement de Bar-le-Duc.
Esling (François-Mathias), maréchal des logis, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1939, mle 404, recrutement de Sarrebourg.
Etienne (Georges), 2e classe, 9e bataillon du génie, classe 1945, mle 1908, recrutement d'Oran.
Fabre (Claude), sergent-chef, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1941, mle 16418, recrutement de Toulon.
Falleur (Fernand-Octave), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1943, mle 25143, recrutement de Lille.
Fauvel (Bernard-Daniel), caporal-chef, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1943, mle 7975, recrutement de Caen.
Femenia (Gabriel), 2e classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle RM 2586, recrutement d'Alger.
Ferhat ben Mohamed ben Bou Hafs, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 2720/31, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Ficarelli (Emile), sergent, 1re compagnie du génie, classe 1937, mle F. 286, recrutement du Maroc.
Filippi (Antoine), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 1516, recrutement d'Ajaccio.
Foltiot (Marcel-Roger), sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 1736, recrutement de Nantes.
Fribat Laaredj, 1re classe, 1er bataillon du génie, classe 1938, mle 01168, recrutement d'Oran.
Frugoli (René), 2e classe, bataillon de marche no 4, classe 1936, mle 3475, recrutement de Marseille.
Gagnepain (André), caporal, 1er régiment du Morvan, classe 1942, mle 14150, recrutement d'Auxerre.
Galigne (Pierre-Antoine), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 11415 *bis*, recrutement de Carcassonne.
Garcia (Raymond), 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1943, mle 3462, recrutement d'Oran.
Girard (Lucien), 2e classe, 1er regiment de tirailleurs marocains, classe 1944, mle 13913, recrutement de Mâcon.
Giro (Marcel-Adrien), maréchal des logis, régiment d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française, classe 1920, mle 501, recrutement d'Epinal.
Gouvenez (Roger), 2e classe, 3e régiment de hussards, classe 1945, mle 22124, recrutement de Metz.
Grard (Pierre), sergent, commando de Cluny, classe 1939, mle 1186, recrutement de Cambrai.
Graziani (Antoine), 2e classe, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1943, mle 1384, recrutement d'Ajaccio.
Guidez (Gabriel), 2e classe, 3e groupement de choc, classe 1945, mle 49008, recrutement de Saint-Quentin.
Guilhameiou-Sempe (Michel-Robert), 2e classe, 1er commando d'accompagnement, classe 1944, mle 23324 *ter*, recrutement de Pau.
Haddou ou Hammou Maoun, 3e tabor marocain, classe 1932, mle 31, recrutement du Maroc.
Hammadi ben Assou ben Driss, 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle A. 9299/39, recrutement du Maroc.
Hassan ben Salah, 2e classe, 63e goum chérifien, classe 1942, mle 255, recrutement du Maroc.
Herrer (Diego), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1936, mle 1653, recrutement de Pau.
Hissard (Pierre-Jean-Marie), 2e classe, 1er régiment du Morvan, classe 1944, mle 16763, recrutement d'Auxerre.
Houeix (Gabriel-Pierre-Marie), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1942, mle 19503, recrutement de Rennes.
Imoumenacene Mohamed, 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1942, mle Rm 1794, recrutement d'Alger.
Jammet (Gilbert-Antonin), 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 12725 Bx.
Jobard (Pierre-Charles), 2e classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1939, mle 1115, recrutement de Metz.
Jouvet (Marcel), 2e classe, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 44872, recrutement de la 1re région.
Kacem ben Rhaib, maître ouvrier, compagnie du génie 88/1, classe 1939, mle T 24133, recrutement du Maroc.
Kampf (Jean-Baptiste-Julien), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1943, mle 4628, recrutement de Metz.
Keiser (Maurice), 2e classe, bataillon du Charollais, classe 1945, mle 13133, recrutement de Mâcon.
Klipfel (Nicolas), sergent, commando de Cluny, classe 1938, mle 186, recrutement de Saverne.
Lach (Charles), maréchal des logis, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1939, mle 496, recrutement de Metz.
Lacruze (Georges-Alexis), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1943, mle 4630, recrutement de Metz.
Lahoussine bel Hadj, moqqadem, 18e goum, classe 1938, mle 14, recrutement du Maroc.
Lahsen ben el Haj ben Mouha, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle A 794/38, recrutement du Maroc.
Lamboiez (Daniel-Alexandre), 2e canonnier, régiment d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française, classe 1941, mle 7464, recrutement de Nancy.
Lambrouin (Michel-Joseph-Marie), 2e classe, 27e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 23434, recrutement de Rennes.
Lantrua (Charles-Joseph), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 14937, recrutement de Marseille.
Larrea (Jean), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1942, mle A 582-LE, recrutement de Casablanca.
Lavernaux (Robert-Joseph), 2e classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1941, mle 12704, recrutement de Besançon.
Le Bellec (Baptiste), 1re classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 25899, recrutement de Lyon.
Lebrun (Lucien-Ernest), 1re classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1933, mle 682, recrutement de Mézières.

Leonardi (Vincent-Charles-Barthélémy), maréchal des logis, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1938, mle 1456, recrutement de Toulon.

Leroy (Gustave), 1re classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 22186, recrutement de Lille.

Levy (Pierre), sergent, 3e compagnie du génie, classe 1942, mle 32306, recrutement de la 1re région.

Lhassen Aoujil, 2e classe, 22e goum, classe 1930, mle 61, recrutement du Maroc.

Lhassen ben Mohamed, moqqadem, 18e goum, classe 1931, mle 10, recrutement du Maroc.

Lhassen Ou Raho, 1re classe, 3e tabor, classe 1935, mle 381, recrutement du Maroc.

L'Helgoualch (René-Marie), sergent-chef, 9e régiment de zouaves, classe 1940, mle 4494, recrutement de Brest.

Ligron (Jean), caporal-chef, 3e bataillon de zouaves, classe 1941, mle R. 362, recrutement du Maroc.

Longayroux (Eugène), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 36696, recrutement de Poitiers.

Loustau-Arescout (François-André), 2e classe, 1er groupe de commandos de France, classe 1940, mle 3096 recrutement de Pau.

Lovisa (Alexandre), sergent, 2e bataillon du régiment de marche de la légion étrangère, classe 1938, mle 704, recrutement de Lille.

Maffre (Louis-André), 1re classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1943, mle 9152, recrutement subdivisionnaire d'Albi.

Magro (Henri), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 13613, recrutement de Vesoul.

Maillard (Georges-François), sergent-chef, 5e tabor marocain, classe 1938, mle 7, recrutement de Carcassonne.

Maillard (Paul-Alphonse), alias Jaunin (Marcel-René), caporal, 11e compagnie du régiment de marche de la légion étrangère, classe 1935, mle 848, recrutement de Lyon.

Marc (Jean), 1re classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 36907, recrutement de Lyon.

Martin (Armand), sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1935-1938, mle RM 776, recrutement d'Alger.

Martin (Armand), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 22893, recrutement de Marseille.

Martinez (Fernand-René), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle RM 1942, recrutement d'Alger.

Masson (Camille), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 11503, recrutement de Lons-le-Saunier.

M'Bark ould Moha ben Si Moh, 2e classe, 9e bataillon médical, classe 1943, mle A 5144/43, recrutement du Maroc.

Mercier (Louis), 1re classe, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1940, mle 142, recrutement de Bar-le-Duc.

M'Hamed ben Ali Maoun, 101e goum, classe 1933, mle 431, recrutement du Maroc.

M'Hamed ben Bachir, 2e classe, 9e bataillon médical, classe 1943, mle A. 2382/43, recrutement du Maroc.

Michel (Gérard-Emile), 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1944, mle 3020, recrutement de Nancy.

Micheli (Nicolas), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1941, mle 680, recrutement d'Ajaccio.

Milan (Laurent), sergent, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1944, mle 3338, recrutement d'Oran.

Milheu (Louis), 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 11860, recrutement de Nevers.

Millot (Nestor), 2e classe, 2e régiment de cuirassiers, classe 1941, mle 5304, recrutement de Saint-Quentin.

Mimoun ou Alljane, 2e classe, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1935, mle 83, recrutement du Maroc.

Moha ou Salah Moqqadem, 83e goum, classe 1930, mle 1, recrutement du Maroc.

Mohamed ben Hadj, 1re classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle A 9150/39, recrutement du Maroc.

Mohamed ben Hamida, sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A 38/34, recrutement du Maroc.

Mohamed ben Kaddour, 2e classe, 6e tabor, classe 1929, mle 189, recrutement du Maroc.

Mohamed ben Mahjoub, 1re classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A 2405/40, recrutement du Maroc.

Mohamed ben si Mohamed ben si Ahmed, 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle B 4556/43, recrutement du Maroc.

Mohamed ou Ali, 1re classe, 8e tabor marocain, classe 1932, mle 275, recrutement du Maroc.

Mohammed ben Abdesselam ben Bouchta, 2e classe, 15e compagnie muletière, classe 1943, mle A 801/43, recrutement du Maroc.

Mohammed ben Ali ben Zemane, 2e classe, 15e compagnie muletière, classe 1943, mle B 1591/43, recrutement du Maroc.

Mohammed ben Bouchaïb ben el Arbi, caporal, 9e bataillon médical, classe 1939, mle B 863/39, recrutement du Maroc.

Mohammed ben Bouzid ben M'Hammed, maréchal des logis, 31e train, 15e compagnie muletière, classe 1940, mle A 4371/40, recrutement du Maroc.

Moktar ben Lahoucine, 1re classe, 12e tabor, 1er goum de tabors marocains, classe 1938, mle 54, recrutement du Maroc.

Morin (Jean), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1945, mle 27207, recrutement de Lyon.

Moulay Naceur ben Ayad, 2e classe, 9e tabor, classe 1935, mle 34, recrutement du Maroc.

Mzi ou Mohand, 2e classe, 3e tabor, classe 1939, mle 483, recrutement du Maroc.

Nahon (Paul-Jacques), 2e classe, 25e train, classe 1943, mle 1540, recrutement d'Oran.

Pages (Claudius-Jean-Charles), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1947, mle 36193, recrutement de Lyon.

Palomares (Louis-Aimé-Désiré), sergent, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1944, mle 3432, recrutement d'Oran.

Parizet (Roland-Lucien), sergent-chef, 9e tabor, classe 1931, mle 256, recrutement de Bourges.

Pascal (René), caporal-chef, 80e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 32, recrutement de Mende.

Pasquet (Jacques-Stéphane-Marie), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 38212, recrutement de Lyon.

Pellegrini (Roger), 2e classe, 3e groupement de bataillon de choc, classe 1945, mle 11008, recrutement de Marseille.

Perrier (Louis-Marie-Claudius), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 103, recrutement de Bourg.

Petit (Paul-Etienne-Adolphe), 2e classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1942, mle 16109, recrutement de Besançon.

Pfister (Ernest-René), caporal-chef, commando de Cluny, classe 1941, mle 6999, recrutement de Strasbourg.

Pflieger (Robert-Eugène-Alphonse), sergent-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1935, mle 965, recrutement d'Epinal.

Pilot (Charles-Sylvain), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1942, mle 7637 P, recrutement de Poitiers.

Pin (Séraphin), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1942, mle 27461, recrutement de Lyon.

Piqueras (Vincent), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1935-1936, mle RM 1427, recrutement d'Alger.

Plante (Gilbert), 2e classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 11901 Bx, recrutement de Poitiers.

Pochard (Maurice-Guillaume), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1943, mle 8429, recrutement de Montauban.

Pons (Raymond-Pierre), 1re classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle RM 1179, recrutement d'Alger.

Prual (Arsène), maréchal des logis, 73e groupe de F. T. A., classe 1941, mle 8560, recrutement de Rennes.

Py (Louis), caporal-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 1132, recrutement de Pau.

Pyne (Richard), aspirant, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1936, recrutement d'Hanoï.

Quantin (Pierre), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1946, mle 4734 recrutement de Nancy.

Querbes (Louis), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 10284 *bis* Rodez, recrutement subdivisionnaire d'Albi.

Rabehi Mohamed, 1re classe, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1938, mle R. M. 4973, recrutement d'Alger.

Radona II, 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Levant, classe 1938, mle 1821, recrutement de Madagascar.

Rahim Mohammed, 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1939, mle R. M. 4315, recrutement d'Alger.

Relave (Francis-Joseph), alias Sadin (Pierre), 2e classe, 2e bataillon du régiment de marche de la légion étrangère, classe 1941, mle A 1644 L. E., recrutement de Perpignan.

Renzulli (Joseph), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 16195, recrutement de Marseille.

Revillon (Charles-Michel), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1945, mle 38397, recrutement de Lyon.

Ribot (Emile-Constant-Marie), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 9639 L, recrutement de Poitiers.

Richard-Blanc (Johannès-Francis), caporal, 151e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 25615, recrutement de Lyon.

Rieger (Jean-Jacques), 2e classe, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1944, mle 15620, recrutement de Besançon.

Ripert (Joseph), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 25111, recrutement de Lyon.

Risi (Pascal), 1re classe, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1943, mle 27245, recrutement de Lyon.

Robert (Jacques-Henri), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 12217, recrutement de Nîmes.

Rocamora (Antonin), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 22980, recrutement subdivisionnaire d'Albi.

Rous (Henri), adjudant, 1er régiment de cuirassiers, classe 1942, mle 9718, recrutement de Montauban.

Rousselot (André-Armand-Victor), 2e classe, 1er régiment de cuirassiers, classe 1937, mle 1831, recrutement d'Angers

Roux (Victor-Emile-Antoine), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle F 499, recrutement du Maroc.

Rubinocci (Joseph-Fobie), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1931/1938, mle RM 1967, recrutement d'Alger.

Ruiner (Maurice), caporal-chef, 152e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 11317, recrutement de Nevers.
Saznal (Rémy-Marius), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 38135, recrutement de Lyon.
Said ben Mohamed ben Kassouri, 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1939, mle 2765/39, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Said Ou Bassou, 2e classe, 101e goum, classe 1942, mle 251, recrutement du Maroc.
Saint-Martin (Léon-Fernand), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 341, recrutement de Tunis.
Salah ben Sassi ben Amor, 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1939, mle 2740/39, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Salah ben Slama ben Mohamed, 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1938, mle 2207/38, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne
Sallet (Lucien), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1944, mle 1818, recrutement d'Ajaccio.
Sanchez (Sauveur), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1942, mle 9432 *bis*/Rodez, recrutement subdivisionnaire d'Albi.
Santucci (Ange), 2e classe, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1944, mle 1899, recrutement d'Ajaccio.
Sapinia (Aimé-Jean), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1933, mle RM 5199, recrutement d'Alger.
Sauli (Sauveur), 1re classe, 152e bataillon du génie, classe 1921, mle 971, recrutement d'Ajaccio.
Sayroux (Henri), sergent-chef, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1934, mle 1570, recrutement de Perpignan.
Schmutz (Jean-Joseph-Auguste), 2e classe, 2e régiment de cuirassiers, classe 1944, mle 6333, recrutement de Strasbourg.
Schroeder (Pierre-Jean-Georges), sergent-chef, 6e régiment mixte de tirailleurs marocains et algériens, classe 1940, mle 11404, recrutement de Versailles.
Serdiuk (Wladislas), 1re classe, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1945, mle 43567, recrutement de Rennes.
Simon (Raoul), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1944, mle RM 2274, recrutement d'Alger.
S N. P. Amar ben Kaddour, 1re classe, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1937, mle LM 472, recrutement d'Alger.
Soler (Emmanuel), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1948, mle 23643, recrutement subdivisionnaire d'Albi.
Sotillo (Pierre), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 19009, recrutement de Besançon.
Stoeckel (André-Marie-Germain-Léon), brigadier-chef, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1940, mle 8568, recrutement de la Seine (3e bureau).
Strouble (Jean-André-René), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 16305, recrutement de Besançon.
Such (Vincent), maréchal des logis, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1934, mle RM 1476, recrutement d'Alger.
Texier (Louis-Marie-André), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1930, mle 2306, recrutement de la Rochelle.
Thami ben Mohamed ben Ahmed, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1952, mle A 252/32, recrutement du Maroc.
Theoleyre (Claude-Marie), 2e classe, 66e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 27026, recrutement de Lyon.
Theureau (Michel-Sylvain-Paul), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 11506 Li, recrutement de Poitiers.
Tiburce (Paul-Jean-Camille), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 39286, recrutement de Lyon.
Tisserant (André-Jean-Lucien), 1re classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 6666, recrutement de Nancy.
Torres (Vincent-Marcel), brigadier, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1930-1931, mle RM 686, recrutement d'Alger.
Valentin (Alfred), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1943, mle 15297, recrutement de Belfort.
Vallat (René), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 16206, recrutement de Belfort.
Vasner (André), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 20146, recrutement de Belfort.
Vautier (Jean), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1941, mle 15384/S, recrutement de Rouen.
Vega (Cécilio), sapeur, compagnie 98/1 du génie, classe 1942, mle R 193, recrutement du Maroc.
Venes (Hermin-Paul), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 2723, recrutement de Montpellier.
Venys (Roger-Pierre), brigadier, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle RM 2319, recrutement d'Alger.
Vernet (Pierre), sergent, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 8305, recrutement de Clermont-Ferrand.
Vesperini (Dominique), 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 2129, recrutement d'Ajaccio.
Vincent (Henri), brigadier-chef, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle RM 2714, recrutement d'Alger.
Vinciconi (Jean), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 1256, recrutement d'Ajaccio.
Warizoiff (Auguste), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 940, recrutement de Saverne.
Wils (Aimé), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 22132, recrutement de Lille.
Younes ben Ali Es Seghir ben Othman, 1re classe, 4e régiment de zouaves, classe 1930, mle 2885, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Zmaili Ali, 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle R 896, recrutement du Maroc.

Décret du 23 avril 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 23 avril 1952, est décoré de la médaille militaire:

Jacq (Jean-François-Marie), second maître photographe, mle 1009.B.38.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des T.O.E. avec palme. L'intéressé étant cité pour le même motif.

Décret portant admission dans les cadres actifs d'un officier de réserve de l'armée de l'air.

Additif au *Journal officiel* du 23 avril 1952: page 4205, ajouter *in fine* le paragraphe suivant:

« Les régularisations ci-dessus ne comportent aucun rappel de solde ».

Décret portant nomination dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Additif au *Journal officiel* du 23 avril 1952: page 4206, ajouter *in fine* le paragraphe suivant:

« Cette nomination ne comporte aucune régularisation de solde ».

Régies d'avances.

Par arrêté ministériel du 16 avril 1952, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties, pour le règlement des dépenses d'exploitation, aux gestionnaires des hôpitaux militaires Begin, à Saint-Mandé, et Robert-Picqué, à Bordeaux, est fixé respectivement à 3 millions de francs et à 1.500.000 F.

Transfert de crédits du budget de la défense nationale au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II. — Aviation civile et commerciale).

Le ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (loi n° 51-598 du 24 mai 1951);

Vu la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (défense nationale), et notamment son article 9;

Vu la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (travaux publics, transports et tourisme. — Aviation civile et commerciale),

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale, au titre de l'exercice 1951, par la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, une somme de 2.300.000 F est et demeure définitivement annulée sur le chapitre 3035: « Logement, cantonnement, loyers » de la section marine du budget de la défense nationale.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au titre de l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 2.300.000 F applicable au chapitre 3140: « Loyers et indemnités de réquisition. — Payement pour le compte d'autres départements ministériels » du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II. — Aviation civile et commerciale).

Art 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme rendra compte de l'emploi des crédits ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1952.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le sous-secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Modification à l'arrêté du 3 mars 1950 portant création des commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu l'arrêté du 3 mars 1950 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine;
Vu le décret n° 51-67 du 19 janvier 1951 tendant à l'application à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation dans les administrations centrales des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Commission administrative n° 1 (administrateurs civils).

A. — Représentants de l'administration: quatre titulaires, quatre suppléants.

B. — Représentants du personnel:

Ajouter à: « Administrateurs civils de classe exceptionnelle », la mention: « et chef du service des archives et bibliothèques ».
D'autre part, supprimer la dernière ligne de ce paragraphe: « Agents supérieurs de 3e classe: un titulaire, un suppléant ».

Commission n° 5 (personnels du service intérieur).

Modifier la désignation des représentants du personnel de la façon suivante:
« Huissier chef et chefs surveillants: un titulaire et un suppléant.
« Brigadiers chefs et huissiers de cabinet: un titulaire et un suppléant.
« Brigadiers et huissiers de direction: un titulaire et un suppléant.
« Agents de service: deux titulaires et deux suppléants.
« Hommes d'équipe et agents du cadre complémentaire de service: un titulaire et un suppléant.
« Contremaître, maître ouvrier et ouvriers professionnels de l'administration centrale: un titulaire et un suppléant ».

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 avril 1952.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

Organisation du service de la poste navale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 avril 1952: pages 3671 à 3677, chapitre II, article 3, 1re ligne, au lieu de: « le peronnel... », lire: « le personnel... »; paragraphe 10°, 4e ligne, au lieu de: « d'être soumis au obligations », lire: « d'être soumis aux obligations »; paragraphe 10°, 3e alinéa, au lieu de: « *a*) ...du corps spécial décidé », lire: « *a*) ...du corps spécial décidée »; article 4, 6e ligne, au lieu de: « ...et téléphones en position de... », lire: « ...et téléphones mis en position de... »; article 5, dernier alinéa, 5e ligne, au lieu de: « proposition d'un cinquième... », lire: « proportion d'un cinquième... ».

Délégations de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 avril 1952: page 3674, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « à M. le contrôleur général de 2e classe de l'administration de l'armée Hervieh », lire: « à M. le contrôleur général de 2e classe de l'administration de l'armée Hervieu ».

Homologation de grades au titre des Forces françaises de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;
Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;
Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;
Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;
Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 25 mai 1944.)
Créquie (Louis), né le 23 mai 1905.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Bacquet (Lucien), né le 27 mai 1896.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Téjédor-Della (Manuel), né le 17 janvier 1906.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Astier (Henri), né le 8 septembre 1898, recrutement de Marseille, classe 1918, mle 1883.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Giordano (Dante), né le 15 mai 1912.
Zoccola (Félix), né le 14 janvier 1921.

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Pilot (Achille), né le 6 avril 1907.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Coat (Louis), né le 10 avril 1922.
Le Guen (Corentin), né le 4 mai 1920.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Rivière (René), né le 23 mars 1917, recrutement d'Albi, classe 1937, mle 939.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Roch (Jean), né le 5 juillet 1919, recrutement de Pau, classe 1939, mle 1835.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Parizot (Ginette), née le 8 mai 1925.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 17 août 1944.)

Genest (Léonce), né le 11 avril 1901.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Guillaumot (Marcel), né le 14 janvier 1922.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1944.)

Lyon (Gabriel), né le 24 mars 1910.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mufraggi (Charles), né le 15 juin 1903.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Masia (Marius), né le 29 avril 1923, recrutement d'Ajaccio, classe 1943, mle 2071.

Art. 3 — Sont homologués les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après :

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Audier (Félicien), né le 15 janvier 1916, recrutement de Versailles, classe 1936, mle 1768.

Demairé (Georges), né le 14 mars 1916, recrutement d'Orléans, classe 1936, mle 461.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Aïssa (Bernard), né le 25 mai 1900, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1920, mle 264.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Confais (Marcel), né le 20 décembre 1919, recrutement de Chartres, classe 1939, mle 999.

Gontier (Arthur), né le 16 avril 1878, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1898, mle 1698.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Pecqueur (Fernand), né le 1er septembre 1917, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1937, mle 3139.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Froger (Jean-Marie), né le 7 juillet 1910, recrutement de Versailles, classe 1930, mle 2619.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Moal (Yves), né le 20 juillet 1905, recrutement de Brest, classe 1925, mle 503.

(Pour prendre rang du 29 août 1944.)

Galataud (Raoul), né le 2 mai 1920, recrutement de Guéret, classe 1940, mle 376.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Berry (Henri), né le 8 juillet 1910, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1930, mle 3090.

Landré (Eugène), né le 9 novembre 1900, recrutement d'Orléans, classe 1920, mle 1384.

Le Minez (Jean), né le 21 août 1921, recrutement de Rennes, classe 1941, mle 20555.

Léonard (Georges), né le 9 janvier 1905, recrutement de Nancy, classe 1925, mle 626.

Migevant (Eugène), né le 17 mai 1896, recrutement de Colmar, classe 1916, mle 35.

Rousselot de Saint-Céran (Pierre), né le 30 octobre 1921, recrutement de Châteauroux, classe 1941, mle 6165.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Jabry (Alfred), né le 3 mars 1908, recrutement de Besançon, classe 1928, mle 399.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Grippon (Marcel), né le 15 juillet 1899, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1919, mle 129.

Guillon (Jean), né le 24 septembre 1912, recrutement de la Seine, classe 1932, mle 3972.

Lièvre (Jean), né le 11 avril 1918, recrutement de Versailles, classe 1938, mle 3317.

Soula (Paul), né le 11 juin 1910, recrutement de Toulouse, classe 1930, mle 3156.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Perrot (François), né le 19 mai 1919, recrutement de Versailles, classe 1939, mle 2818.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Montias (Joseph), né le 26 septembre 1915, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1935, mle 1444.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pittaco (Démétrius), né le 1er août 1919, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1939, mle 2735.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Lersan (Jean), né le 20 mai 1916, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1936, mle 526.

Lhomme (Roger), né le 21 mars 1922.

(Pour prendre rang du 13 août 1944.)

Hoffmann (François), né le 22 septembre 1925, recrutement de la Seine, classe 1945, mle 27660.

(Pour prendre rang du 20 août 1944.)

Venet (Jean), né le 5 décembre 1918, recrutement de Melun, classe 1938, mle 1198.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dive (Jacques), né le 1er novembre 1910, recrutement de Cherbourg, classe 1930, mle 636.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Hanau (Roger), né le 11 mai 1927, recrutement de la Seine, classe 1947, mle 38153.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Héaulme (Albert), né le 7 juillet 1909, recrutement de Béthune, classe 1929, mle 4638.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Dubus (Jean), né le 11 avril 1909, recrutement de Valenciennes, classe 1929, mle 325.

Le Pévédic (François), né le 21 juin 1912.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lemaître (Cyrille), né le 28 avril 1920, recrutement de Rennes, classe 1940, mle 245.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bergault (Pierre), né le 14 octobre 1905, recrutement de Constantine, classe 1925, mle 1103.

Swetloff (Nikiffor), né le 1er octobre 1916, recrutement d'Evreux, classe 1936, mle 604.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Labbé (Pierre), né le 28 juin 1920.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Angé (Jean), né le 24 juin 1903, recrutement de Perpignan, classe 1923, mle 1050.

Gérard (Antoine), né le 13 juin 1905, recrutement de Granville, classe 1925, mle 597.

Haxel (François), né le 15 février 1901.

Millemann (Jean), né le 28 mai 1916, recrutement du Mans, classe 1936, mle 364.

Raguideau (Pierre), né le 25 septembre 1923, recrutement de Rennes, classe 1943, mle 2171.

Simon (Gaston), né le 3 avril 1918 recrutement de Rouen, classe 1938, mle 873.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

André (Albert), né le 18 décembre 1920.

Laheye (Robert), né le 11 mars 1922.

Vigné (Robert), né le 25 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Teurnier (François), né le 14 mars 1924.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mahieux (François), né le 10 janvier 1901.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Tabouret (Eugène), né le 17 mars 1895, recrutement de la Seine, classe 1915, mle 2871.

Thomas (Fernand), né le 21 juin 1909, recrutement de Marmande, classe 1929, mle 510.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Baudoin (Robert), né le 1er décembre 1921.

Braun (Albert), né le 13 avril 1924.

Fossard (Fernand), né le 27 juin 1893, recrutement du Blanc, classe 1913, mle 806.

Rotman (Jean), né le 5 mai 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lafitte (Jean), né le 2 novembre 1913, recrutement de Mont-de-Marsan, classe 1933, mle 14.

Lemaître (Fernand), né le 6 janvier 1913, recrutement de Châteauroux, classe 1933, mle 690.

(Pour prendre rang du 25 août 1944.)

Renauld (Nicolas), né le 8 juillet 1907, recrutement de Nancy, classe 1927, mle 9250.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Vignais (André), né le 2 juin 1920, recrutement de Blois, classe 1940, mle 367.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Moiroud (René), né le 12 octobre 1905, recrutement d'Amiens, classe 1925, mle 563.

Siéger (Maurice), né le 3 juillet 1902, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1922, mle 5053.

Touraine (Armand), né le 7 décembre 1909, recrutement de Poitiers, classe 1929, mle 1644.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rousseaux (Alphonse), né le 1er mai 1902, recrutement d'Avesnes, classe 1922, mle 724.

Viadieu (Raymond), né le 29 septembre 1911, recrutement de Toulouse, classe 1931, mle 2922.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Blasco (Lucien), né le 21 mars 1920.

Devillers (Emile), né le 20 novembre 1911, recrutement de Besançon, classe 1931, mle 1220

Crèzes (Gabriel), né le 7 avril 1894, recrutement de Mende, classe 1914, mle 1008.

Magnier (Maurice), né le 2 avril 1904, recrutement de Laon, classe 1924, mle 60.

Malandain (Léon), né le 26 juin 1912.

Nicot (Jean), né le 1er mai 1907, recrutement d'Orléans, classe 1927, mle 996.

Place (Louis), né le 3 juillet 1911, recrutement de Perpignan, classe 1931, mle 1023.

Rouxès (Louis), né le 9 novembre 1895, recrutement d'Albi, classe 1915, mle 428.

Sibil (Emile), né le 22 novembre 1903, recrutement de Metz, classe 1923, mle 398.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bermann (Jean), né le 27 juin 1918, recrutement de Metz, classe 1938, mle 1011.

Galibert (Jean), né le 30 octobre 1912, recrutement de Rodez, classe 1932, mle 1376.

Marquerol (Marcel), né le 11 décembre 1898, recrutement de Toulon, classe 1918, mle 28.

Rimet (Maurice), né le 27 octobre 1920, recrutement de Nancy, classe 1940, mle 508.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Picard (René), né le 8 septembre 1900.

Sauvage (André), né le 13 janvier 1914.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barroyer (Alexandre), né le 4 juillet 1895, recrutement de Nancy, classe 1916, mle 885.

Helmlinger (Paul), né le 15 juillet 1897.

Jacquot (Léon) né le 7 septembre 1898, recrutement de Bourg, classe 1918, mle 1328.

Javey (François), né le 9 novembre 1910.

Moraux (Pierre), né le 23 octobre 1898, recrutement d'Avesnes, classe 1918, mle 218.

Pizel (Lucien), né le 9 octobre 1893, recrutement de Nancy, classe 1913, mle 595.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Henry (Robert), né le 18 février 1904, recrutement de Chaumont, classe 1924, mle 283.

(Pour prendre rang du 28 août 1944.)

Metz (Georges), né le 13 octobre 1901, recrutement de Strasbourg, classe 1921, mle 916.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1944.)

Schwendenmann (Théophile), né le 12 novembre 1917, recrutement de Mulhouse, classe 1937, mle 607.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chailloux (Robert), né le 17 mai 1914, recrutement de Strasbourg, classe 1934, mle 332.

Emond (Pierre), né le 23 octobre 1917, recrutement de Nancy, classe 1937, mle 1495.

Gredner (Guillaume), né le 15 novembre 1906, recrutement de Strasbourg, classe 1926, mle 1626.

Jeannel (André), né le 13 septembre 1905, recrutement de Chaumont, classe 1925, mle 425.

Kichenbrand (Robert), né le 23 avril 1905, recrutement de Nancy, classe 1925, mle 710.

Leclerc (René), né le 5 juin 1905.

Lemonier (Jean), né le 31 juillet 1916, recrutement de Nancy, classe 1936, mle 1548.

Le Vern (Ernest), né le 7 novembre 1912, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1932, mle 1705.

Moutardier (Raymond), né le 21 janvier 1908, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1928, mle 278.

Schang (Eugène), né le 20 janvier 1905, recrutement de Sarrebourg, classe 1925, mle 396.

Villerot (René), né le 8 mars 1904, recrutement de Nancy, classe 1924, mle 345.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Michel (Marie), né le 13 janvier 1905, recrutement de Metz, classe 1925, mle 1274.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Arioli (Pierre), né le 2 juin 1924, recrutement de Nancy, classe 1944, mle 5535 N.

Bonnard (Jean), né le 8 octobre 1913, recrutement de Troyes, classe 1933, mle 1534.

Brandt (René), né le 17 décembre 1916, recrutement de Nancy, classe 1936, mle 1382.

Dez (Norbert), né le 2 juillet 1905, recrutement de Compiègne, classe 1925, mle 1346.

Diétrich (Jean), né le 7 octobre 1911, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1931, mle 1438.

Dulin (Maurice), né le 12 juin 1903, recrutement de Mézières, classe 1923, mle 2655.

Eguether (Charles), né le 8 octobre 1912, recrutement de Nancy, classe 1932, mle 3281.

Friess (Roger), né le 28 juillet 1904, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1924, mle 666.

Frollier (Georges), né le 3 avril 1904, recrutement d'Epinal, classe 1924, mle 881.

Gaulier (Henri), ne le 5 juillet 1918, recrutement de Nancy, classe 1938, mle 1272.

Gousset (Lucien), né le 24 mars 1900, recrutement de Soissons, classe 1920, mle 312.

Lescroart (Maurice), né le 2 mars 1904, recrutement de Nancy, classe 1924, mle 66.

Ménétrier (André), né le 31 juillet 1905, recrutement de Metz, classe 1925, mle 1048.

Meunier (Marcel), né le 15 mars 1903, recrutement de Thionville, classe 1923, mle 1673.

Minisini (Duilio), né le 20 mars 1920, recrutement de Nancy, classe 1940, mle 2235.

Négond (Roland), né le 24 janvier 1922, recrutement de Nancy, classe 1942, mle 2847.

Noël (Abel), né le 6 août 1919, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1939, mle 227.

Pierrot (Jean), né le 17 août 1918, recrutement de Nancy, classe 1938, mle 1166.

Ravit (Maurice), né le 10 février 1920, recrutement de Nancy, classe 1940, mle 2864.

Roulle (Charles), né le 1er mars 1902, recrutement de Nancy, classe 1922, mle 1049.

Serva (Albert), né le 9 octobre 1896, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1916, mle 1811.

Sure (Joseph), né le 22 mai 1913, recrutement de Caen, classe 1933, mle 1285.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Toussaint (René), né le 22 août 1910, recrutement de Nancy, classe 1930, mle 1731.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Germonville (Emile), né le 19 novembre 1907, recrutement d'Epinal, classe 1927, mle 758.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Marolleau (Marcel), né le 21 décembre 1900, recrutement de Parthenay, classe 1920, mle 1616.

Midon (Jacques), né le 21 décembre 1913, recrutement de Nancy, classe 1933, mle 2913.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Ahn (Louis), né le 25 novembre 1912, recrutement de Mézières, classe 1932, mle 2132.

Protoy (Fernand), né le 20 août 1902, recrutement de Chaumont, classe 1922, mle 975.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1944.)

Meyer (Louis), né le 3 novembre 1902, recrutement de Mulhouse, classe 1922, mle 1662.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1944.)

Holliger (Emile), né le 29 avril 1906, recrutement de Mulhouse, classe 1926, mle 712.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1944.)

Brechenmacher (Louis), né le 20 août 1902, recrutement de Colmar, classe 1922, mle 237.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1944.)

Menzer (Eugène), né le 26 novembre 1911, recrutement de Sélestat, classe 1931, mle 1563.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1944.)

Meyer (Charles), né le 27 janvier 1898, recrutement de Colmar, classe 1918, mle 1606.

(Pour prendre rang du 9 décembre 1944.)

Christmann (Alfred), né le 22 janvier 1903, recrutement de Sélestat, classe 1923, mle 80.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Clément (Maurice), né le 11 octobre 1918.

Dirmann (Martial), né le 9 mars 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle 1751.

Heiser (Pierre), né le 13 mars 1916, recrutement de Nancy, classe 1936, mle 173.

Pierre (Charles), né le 15 février 1914, recrutement de Nancy, classe 1934, mle 997.

Régnier (André), né le 5 mai 1918, recrutement de Thionville, classe 1938, mle 1676.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Leick (Louis), né le 14 janvier 1919, recrutement de Thionville, classe 1939, mle 1728.

Sieler (Maurice), né le 24 mars 1924, recrutement de Nancy, classe 1944, mle 3019.

Thierry (André), né le 17 juin 1920, recrutement de Nancy, classe 1940, mle 1770.

(Pour prendre rang du 11 août 1944.)

Thiébaut (Pierre), né le 13 septembre 1920, recrutement de Nancy, classe 1940, mle 3470.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Mathies (Hellmuth), né le 28 mars 1920, recrutement de Strasbourg classe 1940, mle 578.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jadin (Auguste), né le 22 mars 1915, recrutement de Nancy, classe 1935, mle 393.

Laboureur (Henri), né le 29 janvier 1913, recrutement de Nancy, classe 1933, mle 590.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Martin (François), né le 14 avril 1916, recrutement d'Oran, classe 1936, mle 505.

Médard (Lucien), né le 1er février 1913, recrutement de Blois, classe 1933, mle 366.

Reboux (Maurice), né le 21 juillet 1906, recrutement de Lille, classe 1926, mle 3791.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1944.)

Barny (Alphonse), né le 19 novembre 1913, recrutement de Mulhouse, classe 1933, mle 1832.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)

Ehnenstetter (Henri), né le 27 juin 1898, recrutement de Mulhouse, classe 1918, mle 1188.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barrau (Emile), né le 1er septembre 1908, recrutement de Chaumont, classe 1928, mle 297 L. M.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bernard (Paul), né le 29 octobre 1910, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1930, mle 404.

Roussillon (Louis), né le 1er août 1899, recrutement de Nevers, classe 1919, mle 1403.

Vernier (Jean), né le 12 février 1908, recrutement de Besançon, classe 1928, mle 208.

(Pour prendre rang du 22 août 1944.)

Jarry (Léon), né le 26 mai 1909, recrutement d'Epinal, classe 1929 mle 27.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Guyot (Georges), né le 8 septembre 1920.

Lévy (Gaston), né le 10 février 1916.

De Saint-Ours (Jean), né le 14 juillet 1907, recrutement de Nevers, classe 1927, mle 649.

Vaireaux (Jean), né le 9 mars 1923, recrutement de Bourges, classe 1943, mle 18234.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Férembach (Claude), né le 7 décembre 1911, recrutement de la Seine, classe 1931, mle 5360.

Graf (Henri), né le 4 octobre 1919, recrutement de Belfort, classe 1939, mle 468.

Léger (Joseph), né le 3 octobre 1919, recrutement de Toulon, classe 1939, mle 367.

Lombard (Maurice), né le 4 février 1922, recrutement de Dijon, classe 1942, mle 825.

Pernet (Lucien), né le 21 septembre 1904, recrutement de Mâcon, classe 1924, mle 1089.

Rémond (Georges), né le 23 novembre 1900, recrutement de Vesoul, classe 1920, mle 1522.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Béoschat (Chrislian), né le 13 juillet 1924, recrutement de Nevers, classe 1944, mle 13450.

Demit (Gustave), né le 14 août 1920, recrutement de Nevers, classe 1940, mle 1263.

Derache (Jules), né le 21 décembre 1920, recrutement de Lille, classe 1940, mle 500.

Dongevin (Jules), né le 29 juillet 1920, recrutement de Dijon, classe 1940, mle 1567.

Plassard (Jean-Marie), né le 1er juin 1922, recrutement de la Seine, classe 1942, mle 10656.

Villeneuve (René), né le 15 juillet 1925, recrutement de Mâcon, classe 1945, mle 12975.

(Pour prendre rang du 26 juin 1944.)

Guyon (Jean), né le 12 avril 1919, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1939, mle 449.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Houssin (Pierre), né le 5 juillet 1921, recrutement de la Seine, classe 1941, mle 30944.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gâteau (Gustave), né le 17 avril 1897, recrutement de Bourges, classe 1917, mle 49.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Milliot (Pierre), né le 10 mai 1911, recrutement de Dijon, classe 1931, mle 891.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Normandon (Louis), né le 6 décembre 1921.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bagel (Victor), né le 15 janvier 1910.

Baudoin (Clément), né le 9 janvier 1903.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 6 février 1944.)

Becaud (Charles), né le 10 mai 1887.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bogey (René), né le 23 septembre 1909, recrutement de Belfort, classe 1929, mle 1731.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Baccuzat (Louis), né le 28 mai 1902, recrutement de Moulins, classe 1922, mle 2.

(Pour prendre rang du 20 août 1944.)

Antonetti (Gaston), né le 2 octobre 1914, recrutement de Lyon, classe 1934, mle 3739.

Aucouturier (Jean-Raymond), né le 7 février 1907, recrutement de Guéret, classe 1927, mle 1141.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 4 février 1944.)

Choux (Jean), né le 23 mars 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 17320.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 12 juin 1944.)

Balland (Gaston, né le 31 décembre 1909, recrutement de Montluçon, classe 1929, mle 161.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 2 août 1944.)

Bletsch (Jean), né le 3 novembre 1914, recrutement de Sarrebourg, classe 1934, mle 1938.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pagès (Augustin), né le 4 janvier 1924.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lé Nhu, né le 5 janvier 1921, recrutement de Nîmes, classe 1941, mle 449.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 15 avril 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES BONNEU.

Homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 437-CAB/CIV/CC du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la Résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 449-CAB/CIV/CC du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la C. M. n° 235 CAB-FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités du règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-1115 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu l'I. M. n° 1230 CAB-FA/FFCI du 28 mai 1948 et ses modificatifs n° 93518 PM/6 du 16 juin 1949 et n° 132122 PM/6 du 4 août 1951 relatifs aux dossiers de demande de pension des membres des ex-Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 26 février 1944.)

Drin (Georges), né le 6 décembre 1919.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 17 février 1944.)

Ceepaert (Charles), né le 1er mars 1880.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 19 avril 1943.)

Trinquesse (Pierre), né le 6 mars 1898.

(Pour prendre rang du 28 juillet 1943.)

Collart (Alfred), né le 12 août 1899.

(Pour prendre rang du 9 février 1944.)

Joudiou (Jean), né le 22 février 1921.

(Pour prendre rang du 28 mars 1944.)

Cassant (Pierre), né le 29 décembre 1892.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.

Bellier (André), né le 9 février 1884.

Dans le grade de sous-lieutenant

(Pour prendre rang du 25 août 1942.)

Bocquet (Jean), né le 19 mars 1921

(Pour prendre rang du 17 octobre 1942.)

Gillot (Henri), né le 17 avril 1907.

(Pour prendre rang du 28 février 1943.)

Brossard (Pierre), né le 10 avril 1913

(Pour prendre rang du 6 octobre 1943.)

Bourliaud (Eliet, né le 9 décembre 1911.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1944.)

Bailhoux (Jean), né le 18 décembre 1916.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1944.)

Giraud (Marc), né le 18 avril 1897.
De Missolz (Louis), né le 7 septembre 1903.

(Pour prendre rang du 27 février 1944.)

Jankowski (Jean), né le 1er janvier 1902.

(Pour prendre rang du 12 mars 1944.)

Moricet (Joseph), né le 23 avril 1914

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Le Coz (Jean), né le 18 décembre 1911.
Le Moal (Albert), né le 2 février 1900.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1943.)

Vialis (Jean), né le 5 janvier 1905.

(Pour prendre rang du 12 mars 1944.)

Chollet (Françoise), née le 23 novembre 1880.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 2 mars 1941.)

Dudognon (Alcide), né le 22 octobre 1901.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1941.)

Le Maître (Constant), né le 10 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 18 octobre 1941.)

Billod (Maurice), né le 17 février 1904.

(Pour prendre rang du 2 mars 1942.)

Morizet (Serge), né le 27 septembre 1915.

(Pour prendre rang du 15 novembre 1943.)

Martinez (José), né le 30 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1943.)

Anginot (Jules), né le 11 janvier 1881.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1944.)

Gouëllo (Pierre), né le 13 octobre 1922.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1944.)

James (Gilbert), né le 28 juin 1907.

(Pour prendre rang du 28 février 1944.)

Foret (Louis), né le 16 avril 1921.

(Pour prendre rang du 5 avril 1944.)

Thiel (Louis), né le 22 janvier 1912.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Ladoumègue (Maurice), né le 8 juillet 1886.

(Pour prendre rang du 23 mai 1944.)

Chapou, née Bigou (Camille), née le 6 mars 1882.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Zimmermann (Henri), né le 20 janvier 1892.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1942.)

Mocq (Arthur), né le 9 mars 1891.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1943.)

Gaullier, née Desloges (Jeanne), née le 7 février 1879.

Dans le grade de sergent

(Pour prendre rang du 9 novembre 1940.)

Archon (Auguste), né le 18 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 25 juin 1941.)

Compiène (François), né le 15 décembre 1904.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1941.)

Dapvril (Léon), né le 22 juin 1897.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1941.)

Fontes (Maurice), né le 17 février 1907.

(Pour prendre rang du 9 octobre 1942.)

Lonati (Santo), né le 20 octobre 1895.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1942.)

Le Gal (Pierre), né le 29 décembre 1904.

(Pour prendre rang du 9 mars 1943.)

Biscay (Louis), né le 25 mai 1920.

(Pour prendre rang du 5 mai 1943.)

Farthouat (Robert), né le 14 février 1922.

(Pour prendre rang du 25 mai 1943.)

Ollier (René), né le 26 février 1924.

(Pour prendre rang du 29 juin 1943.)

Legendre (Germain), né le 27 mai 1903.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1943.)

Gautier (Pierre), né le 13 juin 1901.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1943.)

Albert (François), née le 11 novembre 1890.

(Pour prendre rang du 16 janvier 1944.)

Machet (Emile), né le 12 août 1905.

(Pour prendre rang du 7 février 1944.)

Thomasset (Auguste), né le 11 décembre 1918.

(Pour prendre rang du 9 mars 1944.)

Le Pessec (Pierre), né le 20 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 15 mars 1944.)

Xardel (Edmond), né le 17 août 1882.

(Pour prendre rang du 23 mars 1944.)

Giaretta (Louis), né le 11 décembre 1919.

(Pour prendre rang du 11 avril 1944.)

Sala (André), né le 4 avril 1908.

(Pour prendre rang du 2 juin 1944.)

Lang (Joseph), né le 24 mars 1887.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fischer (Jacques), né le 8 avril 1927.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 29 avril 1944.)

Boldi, née Fantoli (Catherine), née le 24 décembre 1881.

Pour le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1940.)

Couvri (Marcel), né le 30 mars 1898.

(Pour prendre rang du 13 mars 1941).

Zemmour (Fernand), né le 23 novembre 1906

(Pour prendre rang du 22 mai 1941.)

Bazzali (Jean), né le 2 décembre 1918.

(Pour prendre rang du 24 août 1942.)

Richon, née Riffaud (Marie), née le 12 octobre 1898.

(Pour prendre rang du 8 mars 1943.)

Parlès (André), né le 4 février 1925.

(Pour prendre rang du 23 mai 1943.)

Dupuis (Henri), né le 13 février 1925.

(Pour prendre rang du 5 août 1943.)

Barthélemy (Augustin), né le 3 janvier 1917.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1943.)

Moschkowitz, dit Alexandre (Sacha), né le 14 avril 1895.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1943.)

Girardin (Lucien), né le 3 février 1890.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1943.)

Jacquemard (Jean-Marie), né le 16 mai 1915.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1943.)

Mugnier (Charles) né le 5 janvier 1916.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1944.)

Derhan (Joseph), né le 22 décembre 1902.

(Pour prendre rang du 24 janvier 1944.)

Bettinger (Louis), né le 7 mars 1901.

(Pour prendre rang du 5 février 1944.)

Loche (Guiseppe), né le 11 mars 1905.

(Pour prendre rang du 8 février 1944.)

Bonnet (Eugène), né le 25 juin 1906.

Scheyer (Léon), né le 24 mars 1901.

(Pour prendre rang du 14 mars 1944.)

Lyonneau (Henri), né le 15 mai 1920.

(Pour prendre rang du 19 mars 1944.)

Delannoy (Ernest), né le 17 janvier 1907.

(Pour prendre rang du 26 mars 1944.)

Courteau, née Schell (Mathilde), née le 25 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 9 avril 1944.)

Leroy (Henri), né le 6 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 15 avril 1944.)

Salvit (Ernest), né le 10 juin 1890.

(Pour prendre rang du 18 avril 1944.)

Québre (Louis), né le 24 août 1921.

(Pour prendre rang du 27 avril 1944.)

Matz (Jean), né le 9 juillet 1903.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Crantelle (Albert), né le 9 mai 1928.

(Pour prendre rang du 16 mai 1944.)

Hervochon (Henri), né le 12 juillet 1893.

(Pour prendre rang du 20 mai 1944.)

Petit (Charles), né le 19 août 1904.

(Pour prendre rang du 2 juin 1944.)

Durand (Marguerite), née le 24 août 1920.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944.)

Mettetal (Frédéric), né le 9 février 1922.

(Pour prendre rang du 6 juin 1944.)

Mettetal (Robert), né le 18 septembre 1915.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Delaneuville (André), né le 11 juin 1922.
Gabry (Roger), né le 28 avril 1921.
Gehin (Constant), né le 2 septembre 1891.
Koch (Adolphe), né le 29 juillet 1893.
Montaner (Antoine), né le 8 avril 1906.
Sarazin (Maurice), né le 22 septembre 1890.
Schwartz (Robert), né le 22 novembre 1914.
Schweitzer (Jean), né le 25 août 1899.
Vesquever (Emile), né le 11 janvier 1907.
Zonca (Louis), né le 23 janvier 1892.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Candelier (Lange), né le 29 janvier 1873.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Bonnefoy (Joseph), né le 14 novembre 1913.

Art. 2. — Sont homologués les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, disparus:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1943.)

Garnier, née Sergent (Marie), née le 15 mars 1887.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1943.)

Donge (Joseph), né le 15 avril 1907.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Simon (Edgard), né le 4 juillet 1920.
Roncin (Henri), né le 29 septembre 1918.

Art. 3. — Sont homologués avec la « qualité R. I. F. »:

(Pour prendre rang du 17 janvier 1944.)

Frasson-Gorret (Alphonse), né le 14 décembre 1893.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

André (Hélain), né le 10 septembre 1906.

Art. 4. — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française, ci-après justiciables de la législation des pensions, en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-323 du 3 mars 1945:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ryon (René), né le 27 octobre 1909

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 11 février 1944.)

Delval (Georges), né le 13 novembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Flandin (Jean-Michel), né le 31 août 1909.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 28 mai 1944.)

Deplantay, née Renaud (Angèle), née le 17 janvier 1899.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 16 mars 1942.)

Buis (Marcel), né le 25 mars 1903.

(Pour prendre rang du 9 août 1943.)

Fa (Valentin), né le 19 septembre 1904.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1943.)

Burger (Jean), né le 24 décembre 1921.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1943.)

Terrier (André), né le 23 juillet 1902.

(Pour prendre rang du 17 avril 1944.)

Ferrer, née Serrano (Conception), née le 8 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Couty (Raymond), né le 22 juin 1902.
Jarry (Charles), né le 27 janvier 1904.
Lamy (Robert), né le 18 juillet 1922.
Thiebaux (Jean), né le 18 octobre 1906.

Dans la « qualité R. I. F. »,

(Pour prendre rang du 15 octobre 1952.)

Paren (Georges), né le 26 juin 1898.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ramier (Kléber), né le 10 octobre 1917.

Art. 5. — Les homologations prononcées au titre de l'article 2 acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 5 avril 1952, M. Lecas (Paul), agent du cadre complémentaire de bureau des personnels civils extérieurs du département de la guerre (direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région), est placé, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles, pour une période de trente jours à compter du 16 février 1952.

La démission de son emploi, offerte par cet agent, est acceptée à compter du 16 mars 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (beaux-arts),

Vu le décret du 20 janvier 1947 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté en date du 15 mars 1952 nommant M. Maurice Bonafous directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale est donnée à M. Maurice Bonafous, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 21 mars 1952.

ANDRÉ CORNU.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Institution et composition d'une commission centrale des bateaux à propulsion mécanique.

Par arrêté du 15 avril 1952, il a été institué au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, une commission centrale des bateaux à propulsion mécanique.

La composition de cette commission a été fixée comme suit:

Un inspecteur général des ponts et chaussées, président.
Un inspecteur général des ponts et chaussées, vice-président.
Un ingénieur général des mines.
Un ingénieur en chef des mines.
Quatre ingénieurs en chef des ponts et chaussées.
Un représentant de l'office national de la navigation.
Un représentant de la direction des carburants.
L'ingénieur en chef directeur général du bureau Véritas, ou son délégué.
Le président du syndicat patronal de la navigation intérieure ou son délégué.
Le président du syndicat général des constructeurs réparateurs de bateaux fluviaux.
Le président du syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne ou son délégué.
Un représentant de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole.
Le directeur général de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.
Le directeur général de la Société générale de touage et de remorquage.
Le président du Yacht Moteur Club de France.
Le directeur de l'Association parisienne de propriétaires d'appareils à vapeur.

Les membres de la commission qui peuvent se faire suppléer par un délégué devront soumettre à l'avance le nom de ce délégué à l'agrément du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

La commission se réunit sur la convocation de son président. Le secrétariat en sera assuré à la diligence de la direction des voies navigables et des ports maritimes.

L'arrêté du 17 septembre 1943, modifié le 20 décembre 1943 et le 3 avril 1945, est abrogé.

Commission centrale des bateaux à propulsion mécanique.

Par arrêté du 15 avril 1952, ont été nommés membres de la commission centrale des bateaux à propulsion mécanique:

MM.

Frontard, inspecteur général des ponts et chaussées, président.
Dutaret, inspecteur général des ponts et chaussées, vice-président.
Rodhain, ingénieur général des mines.
Dodu, ingénieur en chef des mines à Paris.
Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris.
Blosset, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris.
Dumas, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lille.
Duteil, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Compiègne.
Leroy, sous-directeur à l'office national de la navigation.
Piet-Beaupré, ingénieur en chef des carburants.
Albiach, ingénieur en chef, directeur général du bureau Véritas, ou son délégué, M. Fricker ou M. Castex.
Senecaux, président du syndicat patronal de la navigation intérieure, ou son délégué, M. Flechet, directeur général de la Société générale de navigation fluviale.
Quille, président du syndicat général des constructeurs et réparateurs de bateaux fluviaux.
Tharlet, président du syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne, ou son délégué, M. Groguennec, secrétaire général du syndicat.
Sery, ingénieur général du génie maritime, représentant de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole.
De Percin, directeur général de la Compagnie générale de navigation H. P. L. M.
Lamy, directeur général de la Société générale de touage et de remorquage.
Bladinaire, président du Yacht Moteur Club de France.
Compère, ingénieur, directeur de l'Association parisienne de propriétaires d'appareils à vapeur.

M. Lallement, ingénieur des travaux publics de l'Etat, remplira les fonctions de secrétaire.

Institution, au profit de la chambre de commerce de Brest, d'une taxe sur la valeur du poisson débarqué au port de Morgat.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu la délibération en date du 27 avril 1951 par laquelle la chambre de commerce de Brest a demandé l'institution à son profit d'une taxe sur la valeur du poisson débarqué au port de Morgat et l'affectation du produit de cette taxe au financement des travaux d'élargissement du môle de ce port, pris en considération par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 2 août 1951;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cette demande, et notamment l'avis en date du 11 décembre 1951 de la commission permanente d'enquête du port de Morgat;

Vu l'avis du ministre des affaires économiques du 3 mars 1952;

Vu l'avis du ministre de la marine marchande du 4 mars 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au port de Morgat, au profit de la chambre de commerce de Brest, une taxe sur la valeur du poisson débarqué par tout navire de mer, quels que soient la nationalité et le port d'armement de ce navire.

Le taux de cette taxe est fixé à 2 p. 100 du produit brut du poisson débarqué. Ce droit est dû moitié par les marins vendeurs des produits de la pêche, moitié par les acheteurs.

En sont exemptés les produits de la pêche attribuée à chaque marin de l'équipage pour sa consommation personnelle.

S'il n'y a pas vente au débarquement, la taxe est due par les réceptionnaires des produits de la pêche ou leurs représentants.

Art. 2. — Ladite taxe est recouvrée par l'administration des douanes à qui incombera la direction du service.

La perception et la vérification seront effectuées par un personnel auxiliaire assermenté, présenté par la chambre de commerce de Brest et commissionné à temps par le directeur des douanes. Ces agents auxiliaires, appelés agents de surveillance et de perception, seront sous les ordres du directeur des douanes et pourront être licenciés par lui. Ils seront chargés de la perception dans les conditions ci-après indiquées et, d'une manière générale, du contrôle des ventes du poisson débarqué dans toute la zone de perception.

La perception aura lieu:

1° Chez les usiniers et mareyeurs énumérés en une liste établie par la commission consultative du port de Morgat, qui devront retenir la fraction due par les vendeurs et seront tenus pour responsables du payement de la totalité de la taxe. Les agents de perception liquideront périodiquement, sur la déclaration des usiniers et au vu de la comptabilité des acheteurs, le montant des sommes dues et délivreront les ordres de versement payables à la caisse du receveur des douanes;

2° Dans les criées, pour les ventes effectuées dans ces établissements par les soins d'un agent de perception comptable, qui sera astreint au dépôt d'un cautionnement, dont le montant sera fixé par le ministre des finances;

3° Directement sur les vendeurs qui opéreraient ailleurs qu'aux criées ou que chez les usiniers et mareyeurs. Ces vendeurs devront se faire verser la fraction de la taxe due par les acheteurs et seront tenus pour responsables du payement de la totalité de la taxe. Ils seront tenus de faire immédiatement la déclaration de leurs opérations à l'un des agents de surveillance et de perception.

Les droits devront être acquittés immédiatement entre les mains de cet agent, lorsqu'il aura été habilité à procéder à leur encaissement, et sous la responsabilité de l'agent de perception comptable, et les sommes ainsi encaissées seront versées en fin de journée, par les agents intéressés, dans la caisse de ce dernier.

Dans le cas contraire, l'agent de surveillance et de perception délivrera aux vendeurs une fiche indiquant le montant des droits à payer, lesquels devront être versés au bureau de l'agent de perception comptable dans le délai de huit jours.

Dans les cas prévus aux deux paragraphes 2° et 3°, l'acheteur et le vendeur seront tenus solidairement responsables du payement de la totalité de la taxe.

La centralisation des opérations de caisses et de comptabilité sera assurée par le receveur des douanes de la circonscription.

Art. 3. — Les modalités de détail de ces opérations, ainsi que le nombre et le statut des agents de surveillance et de perception, seront arrêtés par le préfet, sur la proposition du directeur des douanes, après avis de la commission consultative.

En vue d'assurer un contrôle effectif des opérations de perception, le directeur des douanes pourra faire procéder, par les agents des douanes, à toutes vérifications qu'il jugerait nécessaires, notamment dans les écritures des redevables.

L'ensemble des frais de perception, y compris les émoluments des agents de surveillance et de perception, seront supportés par la chambre de commerce de Brest, qui y fera face au moyen de prélèvements sur le produit du péage considéré.

Ces émoluments seront assignés payables à la caisse du receveur des douanes.

Art. 4. — Il est institué au port de Morgat une commission consultative qui sera chargée d'exprimer son avis sur les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'application des dispositions prévues aux articles 2 et 3 et de proposer toutes mesures dont la mise à exécution lui apparaîtrait désirable.

Cette commission comprendra :

Le président de la chambre de commerce de Brest;

Le maire de la commune de Crozon;

L'administrateur de l'inscription maritime;

Le représentant de la municipalité de Crozon, désigné par le conseil municipal de cette commune;

Trois représentants des marins pêcheurs, désignés sur la proposition de l'administrateur de l'inscription maritime du quartier de Camaret;

Deux représentants des mareyeurs et usiniers, désignés sur la présentation de la chambre de commerce de Brest;

Un représentant des consommateurs, désigné par le préfet du Finistère.

Ces six derniers membres sont nommés pour trois ans par arrêté préfectoral. Leur mandat peut être renouvelable. Ils cessent leurs fonctions lorsqu'ils perdent la qualité à raison de laquelle ils ont été désignés.

Le préfet nomme le président de la commission consultative.

Le directeur des douanes ou son délégué a entrée aux séances de la commission consultative avec voix délibérative.

Art. 5. — Le produit de la taxe ainsi instituée est affecté au financement, par la chambre de commerce de Brest, des travaux d'élargissement du môle de Morgat, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 2 août 1951 et, en particulier, au service des emprunts que l'assemblée consulaire pourrait être appelée à contracter à cet effet.

Cette taxe continuera à être perçue pendant tout le temps nécessaire pour permettre à la chambre de commerce de faire face à ses obligations, sans toutefois pouvoir excéder le délai fixé pour l'amortissement des emprunts par l'acte l'autorisant à les contracter.

Dans le cas où le produit net de la taxe serait supérieur aux annuités des emprunts, l'excédent des recettes devra être employé, chaque année, à des remboursements anticipés de ces emprunts.

Art. 6. — Dans les trois premiers mois de chaque année, la chambre de commerce adressera au ministre de l'industrie et du commerce, au ministre des finances et des affaires économiques et au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, ainsi qu'au receveur des douanes chargé de la perception, un compte rendu détaillé des recettes perçues en exécution du présent arrêté, des frais de perception dans l'année précédente et de l'emploi qu'il a été fait de ces recettes, ainsi que le rappel de ces indications pour les années antérieures.

Art. 7. — La taxe fixée à l'article 1er ci-dessus entrera en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 23 avril 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

CONTINGENT EXCEPTIONNEL DE DISTINCTIONS DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR (AFRIQUE DU NORD)

Par décret du Président de la République en date du 23 avril 1952, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 10 avril 1952, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés :

Au grade d'officier.

MM.

Dhermy dit Laurent (Henri), ancien président de l'Union des mutilés, à Rabat. Chevalier du 2 juillet 1918.

Rolland (Eugène-Jean-Marie-Félix), président d'honneur de la fédération marocaine des combattants républicains, Casablanca. Chevalier du 5 février 1938.

Trinquet (Albert), président de la section des anciens combattants de Port-Lyautey. Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Paccaly (Charles), grand invalide de guerre, médaillé militaire, région de Fès; 38 ans de services civils et militaires.

Pietri (Jean-Dominique), évadé de guerre, Rabat (Maroc); 25 ans de services civils et militaires.

Paolantonacci (Jean-Camille), vice-président de la section départementale marocaine de la fédération nationale des déportés et internés de la Résistance, Rabat; 29 ans 2 mois de services civils et militaires.

Naem (Emile-Jean), vice-président de l'Association du Maroc des anciens combattants et prisonniers de guerre du Maroc; 25 ans de services civils et militaires.

Docteur Acquaviva (Marcel-Ange), président de l'Association des anciens combattants et victimes de la guerre de Mechra-bel-Ksiri; 25 ans de services civils et militaires.

Rougeron (Marcel-Jean), membre de l'Association des combattants républicains et victimes de la guerre, Casablanca; 33 ans de services civils et militaires.

Sarrailh (Maurice), président de la section des anciens combattants d'Oujda; 39 ans 1 mois de services civils et militaires.

Legrand (Pierre), engagé volontaire guerre 1914-1918; 35 ans de services civils et militaires.

Segura (Pascal-Blaise), président de la section des anciens combattants et victimes de la guerre de Taza; 10 ans 6 mois de services civils et militaires.

Amar ben Moktar, blessé de guerre, médaillé militaire, Oujda (Maroc); 38 ans 2 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 avril 1952 fixant la date des élections à l'assemblée territoriale des Comores.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun, de Madagascar et des Comores, ensemble la loi n° 52-412 du 17 avril 1952;

Vu le décret n° 46-2382 du 25 octobre 1946 portant création d'un conseil général dans l'archipel des Comores,

Décrète :

Art. 1er. — Les élections générales à l'assemblée territoriale des Comores auront lieu le dimanche 25 mai 1952.

Art. 2. — La campagne électorale est ouverte le vingtième jour précédant la date du scrutin, à zéro heure.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du territoire et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 23 avril 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 16 avril 1952, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur d'avances de la délégation de Marseille du service des affaires sociales d'outre-mer est porté à 50.000 F.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 9 avril 1952, M. Galy (Maurice), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en service à la délégation de Paris de l'Afrique occidentale française, est placé dans la position de service détaché, à compter du 13 décembre 1951 et pour une période de deux ans, pour remplir les fonctions de chef de cette délégation.

Par arrêté en date du 9 avril 1952, M. Cau (André), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, inspecteur des affaires administratives du Tchad, est placé dans la position de mission en Nigeria, à compter du 19 janvier 1952 et jusqu'au 31 janvier 1952 inclus, afin d'assister à la conférence de Jos (Nigeria) sur le commerce du bétail en Afrique occidentale.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 avril 1952, M. Quet (Robert), ingénieur élève des services de l'agriculture outre-mer, diplômé de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (section Recherches), a été nommé chef de travaux stagiaire des laboratoires de l'agriculture outre-mer pour compter du 1er juillet 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Douanes.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 9 avril 1952, M. Cordier (Julien), inspecteur de 1re classe du cadre métropolitain des douanes, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission en Nigéria pour la période du 19 au 31 janvier 1952.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1952, M. Pilet (Edouard), vétérinaire inspecteur général de 2e classe du service de l'élevage outre-mer, chef du service de l'élevage et des industries animales à Madagascar, a été placé dans la position de mission en France, pour compter de la date de son départ de Tananarive et pour une durée maximum de quinze jours, en vue de représenter Madagascar à la session de l'office international des épizooties qui s'ouvrira à Paris le 12 mai 1952.

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1952, ont été promus dans le cadre général des géologues de la France d'outre-mer pour compter des dates indiquées ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

A la 1re classe du grade de géologue en chef.

(Pour compter du 12 janvier 1952.)

M. Obermuller (Alphonse) (rappels pour services militaires épuisés).

A la 2e classe du grade de géologue principal.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. Baud (Louis).

A la hors-classe du grade de géologue.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Gerard (Jean) (rappels pour services militaires conservés de 4 an 5 mois 10 jours).

M. Gerard (Georges) (rappels pour services militaires conservés de 4 an 5 mois 10 jours).

A la 1re classe du grade de géologue.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Blanchot (André).

(Pour compter du 17 février 1952.)

M. Spindler (Jean) (rappels pour services militaires épuisés).

(Pour compter du 1er mars 1952.)

M. Dormois (Robert).

A la 2e classe du grade de géologue.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dulaire (Louis).

A la 3e classe du grade de géologue.

(Pour compter du 1er février 1952.)

M. Guiraudie (Charles) (rappels pour services militaires conservés de 6 jours).

Au grade de géologue de 4e classe.

(Pour compter du 17 février 1952.)

M. Couture (Robert) (rappels pour services militaires épuisés).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1952, les géologues assistants contractuels dont les noms suivent ont été intégrés dans le cadre général des géologues de la France d'outre-mer, dans les conditions fixées ci-après et pour compter du 1er janvier 1952 du point de vue de la solde:

Au grade de géologue de 4e classe.

M. Wacrenier (Philippe) (Afrique équatoriale française), avec ancienneté du 12 septembre 1949 (rappels pour services militaires de 3 ans 10 mois 18 jours attribués et épuisés).

Au grade de géologue assistant de 1re classe.

M. Weecksteen (Guy) (Cameroun), avec ancienneté du 12 mars 1950 (rappels pour services militaires: néant).

M. Delossez (Michel) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 16 avril 1950 (rappels pour services militaires de 2 ans 6 mois 15 jours attribués et épuisés).

M. Rocci (Georges) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 30 juillet 1951 (rappels pour services militaires: néant).

M. Masclanis (Marcel) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 11 septembre 1951 (rappels pour services militaires de 1 an 20 jours attribués et épuisés).

M. Champetier de Ribes (Gérard) (Cameroun), avec ancienneté du 21 octobre 1951 (rappels pour services militaires de 11 mois 10 jours attribués et épuisés).

M. Elouard (Pierre) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 20 novembre 1951 (rappels pour services militaires de 10 mois 11 jours attribués et épuisés).

Au grade de géologue assistant de 2e classe.

M. Arnould (Marcel) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 1er octobre 1950 (rappels pour services militaires: néant).

M. Soule de Lafont (Dominique) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 1er octobre 1950 (rappels pour services militaires: néant).

M. Dars (René) (Afrique occidentale française), avec ancienneté du 1er novembre 1950 (rappels pour services militaires: néant).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1952, MM. Gérard (Jean) et Gérard (Georges), géologues de 2e classe, ont été reclassés au grade de géologue de 1re classe pour compter du 30 juillet 1950, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Les intéressés conservent dans leur nouveau grade un rappel d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 9 jours (sur un total de 8 ans 9 jours attribué).

Ports et rades.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1952, ont été promus dans le cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer pour compter du 1er janvier 1952, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Au grade de capitaine de port de 4e classe.

M. Bailly (Georges) (rappels pour services militaires conservés de 11 jours).

M. Hugot (Robert).

A la 3e classe du grade de lieutenant de port.

M. Barbe (Maurice) (rappels pour services militaires conservés de 8 mois 12 jours).

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1952, M. Notari (Jacques), sous-chef de poste radioélectricien de 1re classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité, pour compter du 1er avril 1952 et pour une durée de trois mois.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 avril 1952, M. Dax (Antonin), inspecteur principal de 1re classe après six ans du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté à compter du 11 mai 1952.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1952:

Dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, ont été inscrits au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1944:

M. Braneyre (Jean-Pierre), ingénieur adjoint de 2e classe stagiaire.

MM. Sidibé (Yoro), Coranson-Beaudu (Joseph), Quilichini (Augustin), Chabrot (Pierre), Carouge (André), ingénieurs adjoints de 3e classe stagiaires.

MM. Blanchard (James), Keinde (Serigné), Bechir (Armand), Pepin (Roger), ingénieurs adjoints de 4e classe stagiaires.

MM. Dumas (Paul), Rebecq (Michel), adjoints techniques de 4e classe stagiaires.

Les intéressés ont été titularisés dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer et dans les conditions fixées au tableau ci-après:

TERRITOIRE	NOM	TITULARISÉ			
		Pour compter du :	Au grade de :	Avec ancienneté du :	Avec rappels pour services militaires attribués de :
Somalis	Braneyre	30 mars 1952.	Ingénieur adjoint de 2e classe.	19 mars 1951.	Néant.
Afrique occidentale française	Sidibé	4 janvier 1952.	Ingénieur adjoint de 3e classe.	27 décembre 1950.	Néant.
Cameroun	Coranson-Beaudu	1er février 1952.	Idem.	30 janvier 1951.	1 an 1 mois 13 jours.
Afrique occidentale française	Quilichini	10 mars 1952.	Idem.	1er mars 1951.	Néant.
Madagascar	Chabrot	27 mars 1952	Idem.	8 mars 1951.	Néant.
Cameroun	Carouge	21 mars 1952.	Idem.	19 mars 1951.	10 mois 6 jours.
Madagascar	Blanchard	3 décembre 1951.	Ingénieur adjoint de 1e classe.	D'un an.	11 mois 28 jours.
Afrique occidentale française	Kejndé	4 janvier 1952.	Idem.	27 décembre 1950	12 jours.
	Bechir	12 février 1952.	Idem.	1er février 1951.	7 mois.
	Pepin	28 mars 1952.	Idem.	28 mars 1951.	8 mois.
Cameroun	Dumas	3 janvier 1952.	Adjoint technique de 4e classe.	14 décembre 1950.	7 mois 12 jours.
	Rebecq	13 février 1952.	Idem.	22 janvier 1951.	11 mois 26 jours.

En application du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 15 juillet 1944, ont été prononcés les premiers avancements automatiques en classe fixés au tableau ci-après:

NOM	AVANCEMENT			
	A la :	Pour compter du point de vue de la solde du :	Pour compter du point de vue de l'ancienneté du :	Avec rappels pour services militaires conservés de :
Coranson-Beaudu	2e classe, ingénieur adjoint	1er février 1952.	17 décembre 1951.	Epuisés.
Carouge	2e classe, ingénieur adjoint	13 mai 1952.	13 mai 1952.	Epuisés.
Blanchard	3e classe, ingénieur adjoint	5 décembre 1951.	5 décembre 1951.	Epuisés.
Dumas	3e classe, adjoint technique	2 mai 1952.	2 mai 1952	Epuisés.
Rebecq	3e classe, adjoint technique	13 février 1952.	26 janvier 1952.	Epuisés.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1952, les ingénieurs hors classe des travaux publics et des mines de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été appelés à bénéficier du traitement correspondant à l'indice 475 pour compter des dates indiquées ci-après.

I. — Travaux publics

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

MM. Babel (Ernest), Huguet (Roger).

(Pour compter du 1er mars 1952.)

M. Besset (Henri).

(Pour compter du 1er avril 1952.)

MM. Bazin (André), Brunet (René).

(Pour compter du 1er mai 1952.)

MM. Bazin (André), Brunet (René).

(Pour compter du 1er mai 1952.)

M. Istre (Pierre).

II. — Mines

(Pour compter du 1er mars 1952.)

M. Lochet (Charles).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1952, l'arrêté n° 1779 en date du 29 décembre 1951 portant nomination d'adjoints techniques stagiaires des travaux publics de la France d'outre-mer a été et est demeuré rapporté en ce qui concerne M. Rougemont (Jean).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1952, M. Ragot, ingénieur de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, en congé hors cadres, a été réintégré dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer à compter du 1er juin 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1952, la démission de son emploi offerte par M. Sagant (Paul), ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été acceptée.

Tableau d'avancement, de l'année 1952, des fonctionnaires des services de l'agriculture outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 avril 1952:

Page 3826, 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « Ingénieurs chefs de travaux », lire: « Chefs de travaux ».

Promotions

Page 3827, 1re colonne, 20e ligne, au lieu de: « Soudres », lire: « Sudres »; 2e colonne, 62e ligne, au lieu de: « Fray », lire: « Bray ».

Page 3828, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Vely », lire: « Velly ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Remise de débet.

Par arrêté du ministre de la santé publique et la population et du secrétaire d'Etat à la présidence du Gouvernement et aux finances en date du 15 avril 1952, il est fait remise gracieuse à Mme Krolack Jelonek, domiciliée, 13, rue de la Grande-Chaumière, à Paris (6e), de la somme de 29.327 F, dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Taux de la redevance annuelle perçue par la caisse des dépôts et consignations sur les organismes d'habitations à loyer modéré.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 30 de la loi n° 52-5 du 3 janvier 1952 relative au développement des dépenses de réparations des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1952, le taux de la redevance annuelle perçue par la caisse des dépôts et consignations sur les organismes d'habitations à loyer modéré, en exécution des dispositions de l'article 31 de la loi du 30 janvier 1926 et de l'article 67 de la loi du 30 mars 1929, modifiés par la loi du 30 avril 1933, est fixé à 0,07 p. 100 des capitaux dus à l'Etat au 31 décembre de l'année précédente.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1952.

Le président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ROBERT PAOLI.

Taux maximum de l'intérêt que peuvent demander les sociétés de crédit immobilier et les sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 5 décembre 1922 portant codification de la législation sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété;

Vu la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à loyer modéré et de logements en vue de remédier à la crise du logement;

Vu la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 modifiant la législation des habitations à loyer modéré et instituant un régime provisoire des prêts;

Vu la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951, et notamment l'article 23,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les sociétés anonymes coopératives d'habitations à loyer modéré et les sociétés de crédit immobilier ne peuvent demander aux bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré un intérêt supérieur à 2,75 p. 100 de la fraction non amortie du prêt qui leur a été consenti.

Cet intérêt comprend, dans la limite de 0,75 p. 100, la rémunération des frais de gestion de l'organisme.

Les organismes doivent reporter sur leurs locataires ou emprunteurs les avantages financiers accordés par l'Etat et, notamment, leur consentir, au cours des dix premières années de la durée des prêts, une remise constante d'annuité égale à 1 p. 100 du capital emprunté.

Art. 2. — L'arrêté du 26 janvier 1944 fixant le taux d'intérêt maximum des prêts consentis par les organismes d'habitations à loyer modéré est abrogé.

Art. 3. — Le directeur de la construction au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du Trésor au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1952.

Le président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHRISTIAN CHAVANON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Convocation de commission.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 30 avril 1952, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Communications du président.

II. — Suite du rapport d'information de M. Gérard Jaquet sur l'échange de notes concernant un traité de paix avec l'Allemagne; éventuellement, vote d'une motion.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 24 avril 1952, à neuf heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

Examen d'une demande de voyage de M. Cazelles à destination de l'Afrique occidentale française pour complément d'information sur le problème du café et du cacao, et plus spécialement ses aspects douaniers.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	22 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	23 avril 1952 — Cours relevés avant Bourse	23 avril 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
699 125	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 625.....
356 60	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	356 60 .....
1217 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1216 50 .....
8001 25	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8001 25 .....
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	163 60 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

GRANDS MAGASINS MAGMOD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.680.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 34, RUE DU 22-NOVEMBRE, STRASBOURG

R. C. : B 267.

Liste des 288 obligations de 1.000 F 5 0/0 1938, sorties au tirage du 27 mars 1952, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Les deux chiffres entre parenthèses, placés à la suite du numéro, indiquent l'année d'échéance du remboursement.

1	(52)	671	(52)	1.261	(51)	2.005	(51)	2.655	(51)
43	(52)	673	(52)	1.270	(51)	2.013	(52)	2.666	(52)
58	(52)	676	(51)	1.284	(52)	2.022	(52)	2.669	(47)
66	(52)	677	(50)	1.285	(50)	2.024	(50)	2.690	(50)
82	(52)	684	(52)	1.301	(52)	2.041	(52)	2.691	(51)
83	(52)	710	(52)	1.317	(52)	2.042	(52)	2.712	(51)
101	(51)	711	(52)	1.345	(51)	2.065	(51)	2.720	(52)
(ex)	518	733	(52)	1.347	(52)	2.076	(50)	2.721	(52)
122	(51)	737	(51)	1.361	(52)	2.088	(50)	2.724	(50)
127	(50)	750	(52)	1.364	(52)	2.152	(45)	2.734	(51)
135	(52)	751	(51)	1.370	(51)	2.157	(52)	2.753	(52)
166	(51)	793	(52)	1.376	(52)	2.158	(45)	2.766	(51)
167	(52)	794	(52)	1.379	(52)	2.161	(52)	2.771	(52)
180	(52)	807	(52)	1.381	(52)	2.188	(52)	2.788	(52)
184	(51)	818	(52)	1.412	(52)	2.195	(52)	2.798	(52)
208	(51)	830	(47)	1.418	(52)	2.197	(51)	2.829	(52)
211	(52)	857	(52)	1.424	(52)	2.202	(51)	2.841	(50)
215	(51)	865	(51)	1.426	(50)	2.205	(52)	2.858	(52)
229	(52)	873	(50)	1.484	(51)	2.209	(52)	2.864	(52)
235	(52)	876	(52)	1.500	(51)	2.241	(52)	2.874	(52)
237	(52)	881	(52)	1.525	(51)	2.259	(52)	2.895	(52)
242	(52)	884	(52)	1.526	(52)	2.263	(51)	2.900	(50)
253	(52)	896	(51)	1.547	(45)	2.269	(45)	2.914	(51)
254	(52)	899	(51)	1.549	(48)	2.272	(51)	2.918	(52)
263	(52)	903	(52)	1.564	(52)	2.285	(52)	2.925	(52)
280	(52)	908	(51)	1.567	(52)	2.317	(52)	2.932	(52)
309	(52)	967	(51)	1.568	(52)	2.320	(52)	2.944	(52)
324	(51)	968	(50)	1.570	(52)	2.323	(52)	2.945	(52)
347	(49)	970	(45)	1.571	(52)	2.329	(52)	2.995	(52)
350	(52)	973	(51)	1.609	(51)	2.336	(51)	2.999	(51)
359	(51)	975	(52)	1.617	(52)	2.339	(52)	3.009	(52)
360	(51)	1.001	(51)	1.620	(52)	2.346	(51)	3.018	(51)
404	(52)	1.012	(52)	1.628	(51)	2.354	(46)	3.027	(45)
413	(52)	1.014	(52)	1.634	(50)	2.366	(51)	3.034	(52)
418	(52)	1.017	(52)	1.653	(52)	2.386	(52)	3.035	(47)
428	(51)	1.027	(52)	1.655	(52)	2.451	(52)	3.042	(51)
456	(52)	1.030	(52)	1.665	(50)	2.464	(50)	3.112	(52)
462	(39)	1.050	(50)	1.676	(51)	2.465	(48)	3.114	(51)
463	(52)	1.052	(48)	1.695	(52)	2.485	(52)	3.130	(52)
487	(51)	1.058	(52)	1.715	(49)	2.492	(52)	3.143	(52)
494	(40)	1.088	(52)	1.719	(52)	2.515	(52)	3.152	(52)
495	(50)	1.099	(48)	1.733	(52)	2.517	(46)	3.153	(48)
499	(45)	1.102	(51)	1.749	(52)	2.518	(45)	3.154	(48)
500	(52)	1.110	(51)	1.753	(51)	2.519	(45)	3.165	(45)
505	(52)	1.114	(52)	1.773	(52)	2.532	(51)	3.167	(49)
511	(51)	1.137	(50)	1.782	(51)	2.537	(52)	3.172	(51)
517	(52)	1.138	(52)	1.784	(52)	2.554	(52)	3.184	(51)
530	(52)	1.151	(52)	1.791	(52)	2.557	(52)	3.191	(51)
547	(52)	1.166	(52)	1.805	(52)	2.558	(51)	3.192	(52)
553	(51)	1.167	(51)	1.814	(52)	2.569	(50)	3.198	(51)
568	(52)	1.177	(52)	1.821	(52)	2.571	(50)	3.203	(51)
571	(45)	1.179	(52)	1.839	(45)	2.575	(49)	3.252	(51)
594	(52)	1.192	(52)	1.849	(51)	2.576	(45)	3.274	(51)
598	(52)	1.205	(52)	1.851	(51)	2.582	(50)	3.283	(51)
611	(51)	1.229	(52)	1.866	(51)	2.593	(52)	3.289	(52)
644	(51)	1.239	(51)	1.895	(52)	2.609	(51)	3.314	(52)
635	(52)	1.241	(52)	1.919	(52)	2.611	(52)	3.322	(52)
642	(52)	1.242	(52)	1.933	(52)	2.615	(51)	3.335	(50)
650	(48)	1.252	(52)	1.966	(52)	2.643	(51)	3.353	(52)
653	(52)	1.258	(52)	1.981	(52)	2.644	(52)	3.356	(52)
3.360	(52)	3.733	(51)	4.277	(52)	4.852	(52)	5.126	(52)
3.379	(49)	3.734	(51)	4.280	(51)	4.853	(51)	5.127	(51)
3.383	(52)	3.736	(52)	4.286	(52)	4.860	(52)	5.128	(52)
3.385	(46)	3.758	(52)	4.292	(52)	4.863	(52)	5.446	(51)
3.389	(50)	3.861	(51)	4.304	(51)	4.877	(52)	5.464	(51)
3.404	(45)	3.871	(45)	4.311	(50)	4.882	(52)	5.485	(52)
3.405	(50)	3.872	(48)	4.320	(51)	4.895	(51)	5.486	(51)
3.406	(52)	3.873	(49)	4.323	(51)	4.918	(51)	5.500	(51)
3.422	(49)	3.876	(52)	4.329	(51)	4.936	(50)	5.505	(49)
3.423	(48)	3.883	(52)	4.336	(52)	4.937	(50)	5.506	(52)
3.426	(48)	3.890	(45)	4.337	(49)	4.938	(51)	5.511	(50)
3.459	(52)	3.891	(47)	4.349	(51)	4.953	(52)	5.514	(52)
3.461	(52)	3.896	(51)	4.364	(51)	4.962	(52)	5.515	(52)
3.467	(51)	3.897	(50)	4.385	(52)	4.985	(50)	5.526	(52)
3.484	(52)	3.907	(52)	4.390	(52)	5.008	(52)	5.546	(52)
3.491	(52)	3.920	(52)	4.401	(52)	5.024	(52)	5.549	(52)
3.501	(48)	3.923	(52)	4.407	(52)	5.026	(49)	5.554	(52)
3.510	(47)	3.932	(52)	4.422	(52)	5.028	(50)	5.573	(52)
3.532	(52)	3.933	(45)	4.449	(50)	5.041	(51)	5.582	(52)
3.539	(52)	3.951	(51)	4.463	(51)	5.045	(52)	5.584	(52)
3.568	(52)	3.961	(52)	4.516	(52)	5.056	(52)	5.591	(52)
3.578	(51)	3.966	(51)	4.517	(50)	5.059	(52)	5.619	(52)
3.594	(52)	3.974	(52)	4.518	(52)	5.074	(51)	5.621	(52)
3.599	(51)	3.984	(51)	4.525	(52)	5.075	(50)	5.651	(52)
3.601	(49)	3.995	(52)	4.530	(51)	5.078	(51)	5.655	(52)
3.603	(45)	4.017	(51)	4.544	(49)	5.102	(52)	5.683	(52)
3.607	(52)	4.020	(52)	4.545	(52)	5.127	(52)	5.741	(51)
3.616	(51)	4.039	(51)	4.548	(52)	5.130	(52)	5.749	(52)
3.621	(51)	4.063	(51)	4.549	(51)	5.149	(52)	5.726	(52)
3.626	(39)	4.064	(52)	4.560	(52)	5.168	(45)	5.727	(52)
3.632	(48)	4.088	(51)	4.613	(52)	5.169	(51)	5.755	(50)
3.633	(50)	4.092	(52)	4.622	(51)	5.175	(51)	5.761	(49)
3.636	(52)	4.120	(52)	4.650	(52)	5.189	(50)	5.780	(52)
3.639	(52)	4.121	(51)	4.705	(52)	5.197	(52)	5.788	(52)
3.642	(52)	4.124	(46)	4.710	(52)	5.211	(52)	5.825	(51)
3.649	(52)	4.128	(52)	4.726	(51)	5.212	(51)	5.824	(52)
3.653	(52)	4.130	(50)	4.727	(51)	5.226	(52)	5.825	(51)
3.672	(51)	4.134	(52)	4.731	(52)	5.265	(45)	5.827	(51)
3.676	(45)	4.139	(51)	4.732	(51)	5.266	(50)	5.876	(51)
3.677	(45)	4.145	(52)	4.737	(51)	5.267	(47)	5.853	(52)
3.678	(45)	4.150	(52)	4.739	(50)	5.268	(46)	5.871	(46)
3.679	(45)	4.156	(52)	4.742	(49)	5.269	(46)	5.886	(52)
3.683	(45)	4.157	(50)	4.753	(48)	5.271	(45)	5.898	(52)
3.690	(51)	4.158	(51)	4.766	(45)	5.292	(52)	5.909	(52)
3.691	(51)	4.163	(52)	4.771	(52)	5.330	(52)	5.915	(52)
3.709	(51)	4.169	(50)	4.775	(52)	5.362	(49)	5.922	(52)
3.724	(52)	4.208	(52)	4.829	(51)	5.378	(52)	5.989	(50)
3.726	(51)	4.259	(52)	4.841	(50)	5.388	(50)	6.000	(52)

Les obligations amorties en 1952 sont remboursables au pair, coupon au 1er décembre 1952 attaché, au Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg, 14, rue de la Nuée-Bleue et dans toutes ses agences et succursales, à partir du 1er juin 1952, date à partir de laquelle ces titres cesseront de porter intérêt.

Strasbourg, le 27 mars 1952.

Le directeur général,
PAUL BOURÉ.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Louis-Eric Tiersonnier, né le 8 mars 1912 à Salins-les-Bains (Jura), demeurant à Saint-Léon (Allier), château de Marcellange, agissant tant en son nom personnel que comme administrateur de la personne et des biens de son fils mineur Bernard-Marie-Louis-Georges, né à Paris (16e) le 21 novembre 1949, domicilié avec lui, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet d'ajouter à son nom patronymique et à celui de son fils, le nom de : des Ulmes.

M. René Bouchara, né à Bône le 7 novembre 1876, demeurant à Alger, dépose une requête auprès du garde des sceaux tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur André Bouchara, né le 11 septembre 1932 à Bône, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bouchard.

M. Georges Fichtenberg, industriel, né le 2 avril 1895 à Saint-Mandé, demeurant 5, rue de Messine, à Paris (8e), dépose tant en son nom personnel qu'au nom de son fils Christian, né le 3 juillet 1945 à Boulogne (Seine), une requête auprès du garde des sceaux, afin de changer son nom patronymique en celui de Fichet.

M. Michel Rubyusztein, né à Nancy le 4 juin 1899, demeurant 43, avenue Ernest-Reyer, à Paris (14e), sollicite du garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'en celui de son fils Claude-Henri, né à Paris le 22 juin 1934, l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Rubin ou subsidiairement Rutin.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Société artistique internationale des intellectuels Viardot-Tourguenieff change son titre qui devient **Société artistique internationale La Maison de la Malibran** et transfère son siège social du 17, rue de la Tour, Paris, au 41, rue Pergolèse, Paris.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association agréée d'hygiène sociale de la commune de Puteaux change son titre qui devient **Comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire de Puteaux** et transfère son siège social du 28, rue Denis-Papin, Puteaux, au 77, rue Arago, Puteaux.

24 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Les Amis de l'aumônerie catholique.** But: organisation matérielle de l'enseignement religieux des enfants; veiller aux intérêts religieux des enfants et à leur éducation suivant les principes catholiques; participer à toute institution ayant pour but les objets indiqués ci-dessus. Siège social: 174, Grande-Rue, Sens.

24 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Amicale laïque de Saint-Vincent-sur-Oust.** But: éducation. Siège social: école publique, Saint-Vincent-sur-Oust.

24 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Amicale des parents d'élèves et anciens élèves de l'école publique de Polveroso.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Polveroso.

25 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. **Amicale des sapeurs-pompiers de Baroville.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le fonctionnement et l'instruction du corps. Siège social: mairie de Baroville.

25 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Amicale des jeunes de la capuche.** But: rassemblement des jeunes. Siège social: café Reynier, 88, rue de Stalingrad, Grenoble.

26 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves et des amis des écoles publiques de Verneuil.** But: poursuite de l'œuvre éducative de l'école publique; défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: chez le président, M. Millouet, Verneuil-sur-Indre.

26 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association familiale ouvrière de Saint-Germain-le-Vasson.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles appartenant au milieu populaire. Siège social: chez M. Douis, 14, cité de Saint-Germain-le-Vasson, Saint-Germain-le-Vasson.

27 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. L'Association d'éducation populaire de l'institution Sangnier change son titre qui devient **Association des parents d'élèves de l'école de garçons dite Institution Sangnier.** But: aider à administrer cette école. Siège social: école de Sailly-Flibeaucourt.

27 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Comité des fêtes de Sainte-Pazanne.** But: organisation à Sainte-Pazanne de fêtes, défilés, courses, spectacles. Siège social: mairie de Sainte-Pazanne.

28 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Ginestas Pétanque.** But: pratique du jeu de boules dit pétanque. Siège social: Café des Sports, Ginestas.

28 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Saint-Victor-de-Malcap.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des deux écoles de la commune. Siège social: école de garçons de Saint-Victor-de-Malcap.

28 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. Société communale de chasse **La Saint-Hubert.** But: protection du gibier. Siège social: salle de réunions, Saint-Hilaire-de-Brethmas.

28 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Batna (Constantine). **Coopérative scolaire de l'école de garçons de Corneille.** But: former et développer chez les élèves l'esprit d'entr'aide et de solidarité; prendre soin de l'école et la rendre agréable de façon à la faire aimer; constituer, entretenir et améliorer une bibliothèque et un musée scolaires; se procurer du matériel de jeux, cinéma, T. S. F.; organiser des fêtes scolaires et sportives, des voyages d'études, des excursions; resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles. Siège social: école de garçons de Corneille (Constantine).

28 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ordre de la Croix de France.** But: récompenser le dévouement. Siège social: 204, rue La Fayette, Paris.

29 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association postscolaire éducative de Saint-Martin-des-Champs.** But: éducation postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Martin-des-Champs.

29 mars 1952. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud. **Les Logis des territoires du Sud.** But: accroître la capacité d'hébergement des hôtels, les moderniser, améliorer l'accueil. Siège social: bureau du chef de poste, El-Goléa (Algérie).

29 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Travail et Foyer.** But: susciter la création de groupements de personnes pour construire en commun des immeubles dans lesquels elles habiteront. Siège social: 22, rue Rouget-de-l'Isle, Drancy.

30 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Comité pour l'érection du monument aux morts des guerres 1914-1918 - 1939-1945.** But: érection d'un monument aux morts à Rembercourt-aux-Pots. Siège social: mairie de Rembercourt-aux-Pots.

31 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Elisabeth, Roquefort.

31 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Association des parents d'élèves de l'école de Sainte-Monique.** But: soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Monique, 11, rue Bel-Hacel, Relizane.

31 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Ping-Pong-Club vernetois.** But: pratique du jeu de tennis de table. Siège social: bar des Ailes, Vernet-les-Bains.

1er avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciennes élèves de l'institut d'Auteuil.** But: entretenir les liens de camaraderie et d'assistance mutuelle; aider tous les membres dignes d'intérêt à se créer un bel avenir. Siège social: 28, rue La Fontaine, Paris.

1er avril 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule Trianon.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 17, rue de Fuveau, Marseille.

1er avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. L'Association amicale des membres de la Légion d'honneur de la commune de Crozon change son titre qui devient **Association amicale des membres de la Légion d'honneur de la presqu'île de Crozon.** Siège social: mairie de Crozon.

2 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Martial.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école, Saint-Martial.

2 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Laurie.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école, Laurie.

2 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Maurines.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école, Maurines.

2 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Cirgues-en-Montagne.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre de garçons de Saint-Cirgues-en-Montagne.

4 avril 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Billancelles.** But: solidarité et entretien de relations amicales entre les élèves, parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école; organisation de réunions récréatives. Siège social: école publique de Billancelles.

4 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Centre Athlétic-Club.** But: favoriser les sports dans l'établissement. Siège social: centre public d'apprentissage, 51, boulevard Latouche, la Flèche.

4 avril 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des anciens élèves, anciennes élèves et amis des écoles publiques.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: mairie de Bressolles.

7 avril 1962. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Générac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Générac.

7 avril 1962. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Rouffiac.** But: entretien des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école de Rouffiac.

8 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Judo-Club flérien.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, de la self-défense, du close-combat et de l'éducation physique. Siège social: chez le président, Flers.

8 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association briotine de tourisme et loisirs.** But: organisation et gestion de voyages collectifs par route, fer et bateaux; organisation de cycles de conférences dans le but de divulgation touristique. Siège social: 8, place Thiers, Briey.

8 avril 1962. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons dite Ecole du Sacré-Cœur de Saint-Chély-d'Apcher.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école du Sacré-Cœur, Saint-Chély-d'Apcher.

8 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Caisse de soutien de l'école.** But: soutenir moralement et matériellement les œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école publique, Artannes-sur-Thouet.

8 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères. **Amicale laïque des écoles de Saint-Lary.** But: établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: groupe scolaire, Saint-Lary.

8 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Coopérative de l'habitat octevillais.** But: entr'aide, principalement au point de vue main-d'œuvre, pour la construction de maisons familiales destinées aux sociétaires. Siège social: chez M. Lecadet, 39, Grande-Rue, Cherbourg.

8 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Champs-sur-Tarentaine.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école publique de garçons, Champs-sur-Tarentaine.

8 avril 1962. Déclaration à la préfecture de police. **Association des écrivains et journalistes amis du vin.** But: documenter dans un but de propagande tous ceux qui écrivent sur la vigne et le vin. Siège social: maison des journalistes, 35, rue du Louvre, Paris.

8 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **La Benjamine d'Orsay,** coopérative de l'école maternelle. But: établir une collaboration plus étroite entre les mamans et les institutrices pour le bien-être des enfants; assurer un matériel d'enseignement plus attrayant et plus complet; organiser des conférences éducatives pour les mamans. Siège social: 1, boulevard Dubreuil, Orsay.

9 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie Saint-Sernin.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 16, rue Pouzonville, Toulouse.

9 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Djemia Etterbia oua Taalim.** But: enseignement de la langue arabe. Siège social: rue 42, n° 19, Mostaganem.

9 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Saint-Lô, transférée à Coutances. **Association d'éducation populaire de l'école privée de Besneville.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre de Besneville. Siège social: école libre de Besneville.

10 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association amicale des anciens élèves du collège et du lycée Augustin-Thierry,** Blois. But: conserver et au besoin renouveler ou établir des relations amicales entre les anciens élèves du collège et du lycée, considérés comme membres d'une même famille. Siège social: lycée Augustin-Thierry, Blois.

10 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Papillons d'or.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar Terminus, 39, chemin des Chutes-Lavies, Marseille.

10 avril 1962. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club Athletic de Belcourt.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 6, boulevard Villaret-de-Joyeuse, Alger.

10 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Les Chevaliers de Ligena.** But: développer les forces physiques et morales des jeunes gens. Siège social: château Imbert, place Châteaudun, Saint-Macaire.

10 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des jeunes auteurs.** But: faire connaître les jeunes auteurs. Siège social: 19, rue Hoche, Versailles.

11 avril 1962. Déclaration à la préfecture d'Angers. L'Amicale du chien de défense de la police d'Angers change son titre qui devient **Amicale Police-Club pour le chien de défense et de pistage d'Angers.** Siège social: 15, rue Duperlit-Thouars, Angers.

11 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Centre des républicains indépendants et paysans des Bouches-du-Rhône.** But: propager et défendre le programme du Centre national des indépendants et paysans, en groupant tous les républicains qui veulent la France libre, forte et prospère, honnête et digne, dans un esprit de concorde et de grandeur nationales, par l'application des principes formulés par la Déclaration des droits de 1789 et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Défenseurs irréductibles de la liberté, les républicains indépendants et paysans laissent à chacun son libre arbitre et à leurs élus leur entière liberté de vote (art. 3 des statuts). Siège social: 53, rue Grignan, Marseille.

11 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Société amicale des sapeurs-pompiers de la Mailleraye-sur-Seine.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers, la Mailleraye-sur-Seine.

11 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Groupe artistique servianais.** But: pratique du théâtre amateur. Siège social: Grand Café, Servian.

11 avril 1962. Déclaration à la préfecture du Gard. **Coopérative scolaire du lycée de garçons de Nîmes.** But: compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle, morale et physique des enfants. Siège social: lycée de garçons, boulevard Victor-Hugo, Nîmes.

12 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Œuvre de la pesée des bébés de Brachy.** But: venir en aide aux jeunes mamans par des conseils pour leurs bébés. Siège social: mairie de Brachy.

13 avril 1962. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment et des activités annexes d'Algérie.** But: qualifier et classer les entreprises du bâtiment et des activités annexes d'Algérie en fonction de leurs références, possibilités et moyens. Siège social: 2, boulevard Baudin, Alger.

16 avril 1962. Déclaration à la préfecture du Gard. **Syndicat d'initiative de tourisme du canton de Roquemaure.** But: activité touristique du canton. Siège social: mairie de Roquemaure.

16 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Société de chasse d'Etourvy.** But: répression du braconnage; protection du gibier. Siège social: mairie d'Etourvy.

16 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Avenir cycliste vassolien.** But: pratique du cyclisme. Siège social: café du Ventoux, route de Bedoin, Saint-Pierre-de-Vassols.

16 avril 1962. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de l'externat Jeanne-d'Arc,** à Theys. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: externat Jeanne-d'Arc, Theys.

16 avril 1962. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Joseph,** à Voiron. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école Saint-Joseph, 26, avenue Jean-Jaurès, Voiron.

16 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule du Jockey.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 1, boulevard Leau, Marseille.

16 avril 1962. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Société protectrice des animaux de la Marne** (autonome). But: protection des animaux. Siège social: 17, rue Gambetta, Epernay.

16 avril 1962. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale laïque de Bessay.** But: éducation postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Bessay.

17 avril 1962. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Service médico-social du bâtiment et des travaux publics de Touraine.** But: créer, organiser et gérer un service médico-social dont le but est la prévention de toute altération de la santé des travailleurs du bâtiment. Siège social: chambre syndicale du bâtiment, 21, rue de Buffon, Tours.

17 avril 1962. Déclaration à la préfecture de police. **Parti sioniste socialiste Poale-Sion:** But: relations intellectuelles entre la France et l'Etat d'Israël; aide aux communautés agricoles en Israël. Siège social: 15, rue Béranger, Paris.

18 avril 1962. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale du personnel du Comptoir national d'escompte de Paris,** à Toulouse. But: organisation sous toutes ses formes des loisirs des membres du personnel du groupe et de leur famille. Siège social: 24, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

18 avril 1962. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association agricole pour la lutte contre la grêle et la gelée.** But: organisation de la protection des récoltes contre la grêle et le gel. Siège social: 6, rue Pierre-Rameil, Perpignan.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

LOI DE FINANCES

EXERCICE 1952

précédée d'une table analytique.

UNE BROCHURE IN-8°. . . **PRIX : 50 FR.**

AMNISTIE FISCALE

(Article 46 de la loi de finances et textes d'application).

UNE BROCHURE IN-8°. . . **PRIX : 50 FR.**

EN VENTE :

aux bureaux des Journaux officiels, 31, QUAI VOLTAIRE, 31 — PARIS (7e)

ET AUX

bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, 91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES, — PARIS (8e) (dans le hall) — et 19, RUE SCRIBE, 19 — PARIS (9e) (Recette centrale des finances de la Seine).

Ces brochures sont expédiées, sans frais, sur demande adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris-7e. (Compte chèque postal n° 9063-13, Paris.)